

Les ANNALES

de la

Jeunesse Laïque

Organe de la Fédération des Jeunesses Laïques de France



SOMMAIRE

<i>Banquet et Fête de la Jeunesse laïque.</i>	
<i>Bulletin Politique.....</i>	LUCIEN VICTOR-MEUNIER.
<i>Pouvoir spirituel et Dicta- ture.....</i>	G. DEHERME.
<i>Pouvoir spirituel et Positi- visme.....</i>	GEORGES GUY-GRAND.
<i>L'Ami Teddy.....</i>	HENRY VANIERE.
<i>Le Rêveur à la Ville.....</i>	FÉLIX PAGAN.
<i>Bulletin Bibliographique..</i>	{ ALFRED BRUN. G. G.-G.
<i>Bulletin de la Fédération des Jeunesses laïques... ..</i>	COMMISSION EXÉCUTIVE.



DIRECTEUR : LÉON VANNOZ

Adresser tout ce qui concerne la rédaction au secrétaire, 126, boulevard Saint-Michel, Paris.

Bibliographie : **Georges GUY-GRAND**
8, avenue Berthelot, Lyon

Administrateur : **A. JACQUIN**

Adresser tout ce qui concerne l'administration à M. ALFRED JACQUIN, 85, Grande-Rue, Poligny (Jura).

ABONNEMENTS :

France.....	3 fr.
Etranger.....	4 fr.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

AUX ÉDITIONS DES « ANNALES »

Chez les Barbares

POÈMES

Par Félix PAGAN

Un volume in-18 de 300 pages. — Prix : 3 fr. 50

En vente dans les Bibliothèques des principales gares.

Envoi franco contre mandat de 3 fr. 50 adressé à l'administration des *Annales*, 85, Grande-Rue, Poligny (Jura).

EN VENTE AUX « ANNALES »

Le Poème de l'Âme, par LÉON VANNOZ. Un beau volume sur papier moderne, édition des *Poèmes*, sortant de l'imprimerie des *Annales*. Prix franco par la poste : 3 fr.

L'Évolution Naturelle, Exposé sommaire du Transformisme (4^e édition), par ALFRED MARPAUX. Brochure de 72 pages, spécialement éditée en vue de la propagande. Prix, franco : 0 fr. 20.

Petit Manuel des Esprits forts, par CH. BEAUQUIER, député du Doubs. Forte brochure de propagande de 92 pages. Prix : 0 fr. 15. Franco par la poste : 0 fr. 25.

La Morale Religieuse et Métaphysique et la Morale Laïque, par CHARLES LEJEUNE, 1 fr. 50.

Superstitions, par CHARLES LEJEUNE, brochure grand in-8. Prix, 0 fr. 30.

Religion nouvelle, par CHARLES LEJEUNE, brochure grand in-8. Prix, 0 fr. 25.

La Libre Pensée et les Religions, par G. BOUGLE, brochure de propagande de 48 pages. Prix, 0 fr. 25.

La Législation sur les Accidents du Travail, par EUGÈNE BENOIT, avocat. Brochure in-8^e de 90 pages. Prix de faveur pour les lecteurs des *Annales*, 1 fr. 25 franco.

LE PLAIDOYER POUR FERRER

par le Capitaine CALGERAN

publié en français et en espéranto par la Société espérantiste internationale de Libre Pensée

En vente chez le Secrétaire de *Libera Penso*, M. R. DESHAYS, Sens (Yonne), au prix de 0 fr. 15 ; franco, 0 fr. 20 ; réduction par quantités.

La Sténographie Duployé

Écriture abrégative permettant de suivre la parole

(Médaille d'or aux Expositions universelles de Paris 1878, 1889, 1900, St-Louis 1904, Liège 1905, etc.)

La plus facile, la plus rapide, la plus lisible, la plus répandue.

Possédant une bibliothèque de 300 volumes, 14 adaptations aux langues étrangères et 24 journaux.

Apprise par correspondance, en trois leçons, d'une manière complète, pratique et amusante.

Initiation parfaite garantie.

Prix : 1 fr. 50

LÉONCE GABRIER, Professeur de Sténographie à Dailin (Nord)

BROCHURES FÉMINISTES

En vente aux *Annales* ou chez M^{lle} Odette Lagnorre, à Dou, par Artemare (Ain)

QU'EST-CE QUE LE FÉMINISME ? par Odette LAGNORRE, 1^{re} édition.

LA RECHERCHE DE LA PATERNITÉ, par Ch. Grou.

MARIAGE, DIVORCE, UNION LIBRE, par P. et V. MARQUENNE.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE, par Odette LAGNORRE et Ida-R. SOR.

LE SERVAGE DE L'ÉPOUSE, par M^{lle} SOLLEY-DARGOT.

COMMENT ÉLEVER NOS FILLES, par M^{lle} ROY.

Chaque brochure, franco par la poste : 0 fr. 25

Les Annales

RÉDACTION
125, boulevard St-Michel, Paris
ADMINISTRATION
85, Grande-Rue, Poligny (Jura)

de la Jeunesse Laïque

REVUE MENSUELLE

9^e Année — N^o 97.

Juin 1910.

Les Annales de la Jeunesse laïque sont une tribune libre. Chaque article n'engage que la responsabilité de son auteur.

Banquet et Fête de la Jeunesse Laïque

La Section Parisienne des Jeunesses Laïques de France a décidé d'organiser, le Samedi 11 Juin, à 7 heures 1/2 du soir, avec le concours des Annales de la Jeunesse Laïque, des principales Sections de Seine et Seine-et-Oise et de la Commission Exécutive de la Fédération Nationale, un grand Banquet, suivi d'un Concert artistique, sous la Présidence de M. le MINISTRE de l'INSTRUCTION PUBLIQUE. Des personnalités politiques éminentes prendront certainement part à notre Fête.

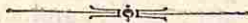
Nous rappelons à nos lecteurs que cette date concorde avec le Neuvième Anniversaire de la fondation des « Annales ». Depuis plus de huit années, notre vaillante Revue poursuit sans trêve sa campagne pour les réformes démocratiques et le Progrès Laïque et social. Les enthousiasmes ne se sont pas refroidis ; bientôt renouée par le Rachat, la Revue continuera son œuvre d'éducation populaire et de propagande laïque qui fait d'elle l'un des meilleurs auxiliaires de tous les amis de l'Idéal républicain.

Aussi faisons-nous un pressant appel à tous les lecteurs et collaborateurs de notre Revue pour qu'ils viennent assister en grand nombre à cette belle Fête de solidarité laïque et républicaine.

Le 11 Juin, à la Fête des Jeunesses Laïques et en célébrant le neuvième anniversaire des Annales, nous affirmerons une fois de plus la vitalité de notre œuvre, et nous espérons que tous nos amis, que tous nos collaborateurs sans exception tiendront à y assister.

PAUL VUILLERMOZ.

N. B. — La souscription à cette Fête est fixée à 5 francs par personne. On est prié d'envoyer le montant de chaque souscription en un mandat-poste à M. L. LELEU, 8, place Dancourt, Paris. Tous renseignements utiles seront donnés aux souscripteurs.



Bulletin Politique

A peine proclamés les résultats du deuxième tour de scrutin, de tous côtés se sont élevées des clameurs de triomphe. Pas un parti qui n'ait tenu à honneur de prouver bruyamment, chiffres en main, qu'il est vainqueur. Du reste, c'était prévu.

La science, en effet, se différencie de la politique surtout en ceci : que le savant interroge les faits, et base son opinion sur les observations auxquelles il a pu procéder ; tandis que l'homme politique s'efforce d'extraire desdits faits, quitte à les plus ou moins pressurer, torturer, dénaturer, des arguments propres à renforcer son opinion préexistante ; de sorte qu'on a pu dire que, si hors la bonne foi il n'y a point de science, la mauvaise foi, au contraire, est l'essence même de la politique.

L'expression, sans doute, est brutale, pourra paraître excessive et grossière. Disons, plus doucement, qu'une certaine dose de mauvaise foi semble inhérente à la politique, et que cette mauvaise foi peut d'ailleurs, dans une certaine mesure, être considérée comme inconsciente, ce qui implique suffisamment qu'elle ne saurait comporter rien de tout à fait déshonorant.

N'est-il point tout à fait naturel que l'ardeur des convictions et l'ambition assurément légitime de les faire prévaloir entraînent quelque déformation de la vue et de l'ouïe, et rendent incapable d'apprécier les exactes proportions et les véritables significations des choses ?

L'absolu n'est point de ce monde. Notre impartialité, à tous tant que nous sommes, est nécessairement relative, comme est relatif tout ce qui est humain.

Au surplus, l'impartialité poussée trop loin ne serait-elle pas purement et simplement de l'indifférence ? dans bien des cas, ne confinerait-elle pas à la trahison ? L'histoire fourmille de traits de mauvaise foi, qualifiés d'héroïques et proposés en exemple à l'admiration de la jeunesse. Si on a pris soin de placer dans la salle des Pas-Perdus de la Chambre des Députés une représentation en bronze du « *Pate, non dolet* », n'est-ce pas pour rappeler, de façon permanente, à nos honorables qu'il peut être des cas où la mauvaise foi est sublime ?

Ne chicanons donc point ceux qui, à force de répéter qu'ils sont vainqueurs,

ont fini sans doute par se le persuader à eux-mêmes — car on peut mettre une ardente sincérité dans la mauvaise foi ; — mais gardons-nous d'attacher la moindre importance à ce petit jeu des statistiques qui va être pour quelque temps encore la distraction favorite des gens dits sérieux.

Rien de plus inoffensif, en réalité. On prend les chiffres ; on les découpe en tranches ; on les classifie ; on les range ; on les étiquette ; on ajoute ici ; on rogne là ; tantôt on additionne, tantôt on soustrait, à moins qu'on ne multiplie ou qu'on ne divise ; finalement, on réussit presque toujours à faire dire à ces pauvres chiffres innocents tout ce qu'on voulait. Quelques-uns sont passés maîtres dans ce genre d'exercice : ils jonglent ! c'est plaisir de les voir ; M. Jules Roche par exemple. — BAZILE. Nous avons ici des gens d'une adresse !... (*Le Barbier de Séville*, acte II, scène VIII). — Cela ne signifie rien, bien sûr, mais fait passer le temps.

* * *

Mais voici que, reléguant au second plan les statistiques « privées » qui, en attendant mieux, remplaçaient pour les habitués de cafés de sous-préfecture les « jeux d'esprit », rébus et mots en losange, des journaux illustrés, vient de paraître la statistique officielle, rédigée au ministère de l'intérieur. Examinons-la. Elle établit que, des 594 députés proclamés élus — 3 résultats, on le sait, demeurent en suspens — 103 n'ont pas fait, dans leurs professions de foi, la moindre allusion à la réforme électorale ; que 35 se sont déclarés partisans du *statu quo* ; que 31 ont exprimé leurs préférences pour le scrutin d'arrondissement avec péréquation des circonscriptions ; que 62 se sont prononcés pour le scrutin de liste pur et simple ; que 271 se sont ralliés au projet de scrutin de liste avec représentation proportionnelle ; que 92 enfin ont, en observant quant aux moyens d'application une réserve prudente, adhéré au principe d'une réforme électorale.

Là-dessus, les proportionnalistes exultent ; et, au premier regard, il est vrai, l'ampleur de ce chiffre : 271 semble leur donner motif plausible de satisfaction.

Mais, si l'on observe plus attentive-

ment, on reconnaît que, d'abord, ces 271 proportionnalistes sont en état de minorité « absolue », si je puis ainsi dire, attendu que le nombre total étant de 594, la moitié plus un est de 297; et, ensuite, qu'ils sont également en minorité « relative », puisque le nombre des députés qui, en ne se prononçant pas pour la représentation proportionnelle, se sont, en fait, prononcés contre elle, est de 323.

Il faut, évidemment, en effet, compter parmi les adversaires de la proportionnelle, ceux qui ont passé sous silence la réforme électorale, comme ceux qui ont réclamé en principe cette réforme électorale sans s'affirmer partisans de la représentation proportionnelle.

Donc, les proportionnalistes sont battus; ce qu'il fallait démontrer, comme disent les mathématiciens.

Du reste, étant hommes de ressources, ces proportionnalistes, se rattrapent prestement d'un autre côté et, en groupant avec la dextérité propre aux prestidigitateurs le nombre des suffrages obtenus par leurs élus et par ceux de leurs candidats qui ont été battus, ils parviennent à un à peu près de démonstration, violemment tirée par les cheveux, et de laquelle il résulte, si vous voulez, que l'idée qui leur est chère a obtenu, en réalité, la majorité. Eloquence des chiffres, soit!

Chiffres, vous êtes ce qu'il y a au monde de plus malléable et de plus élastique; nulle terre glaise ne reçoit plus passivement l'impression du coup de pouce; nul caoutchouc ne s'étire ou ne se contracte avec plus de complaisance.

Je me hâte de dire que n'étant point mathématicien, professant un tranquille dédain pour les applications à la politique de cette science si perfidement inexacte et fantaisiste, qu'on appelle l'arithmétique, il m'importe fort peu de savoir, si les proportionnalistes ont eu ou n'ont pas eu un semblant de majorité nuageuse et illusoire.

Si je voulais discuter la chose de façon sérieuse, je n'aurais pas de peine à faire ressortir que la question a été mal posée, plutôt de façon incidente, entourée d'obscurités et d'équivoques; qu'elle n'a tenu, incontestablement, qu'une place secondaire, tout accessoire, dans les préoccupations publiques; que le suffrage universel n'a pas eu, à vrai dire, à se prononcer sur elle, et ne s'est pas prononcé; par conséquent que ni les parti-

sans ni les adversaires de la représentation proportionnelle n'ont à faire état des chiffres avec lesquels je viens de faire joujou un peu.

Mais j'ai simplement voulu montrer que la prétention des proportionnalistes à se déclarer les vainqueurs de la bataille électorale livrée les 24 avril et 8 mai, est absolument injustifiée.

Pas davantage ne le sont celles qu'émettent, ici, les « libéraux », là, les socialistes unifiés.

Les libéraux, autrement dit les réactionnaires, se vantent d'avoir gagné neuf sièges. Les ont-ils en effet gagnés? Et, s'ils les ont gagnés, comment les ont-ils gagnés?

Par exemple, dans la sixième circonscription de Bordeaux, un cléricale a été élu parce que les amis du député républicain sortant s'y étaient pris de telle sorte que les socialistes de la circonscription se sont trouvés dans l'impossibilité manifeste de remplir ce qui, en toute autre circonstance, eût été leur élémentaire devoir.

De même, si, dans la 2^e circonscription d'Angoulême, un « libéral » l'a emporté sur le député républicain sortant, ce n'a été que grâce à l'inqualifiable défection d'un certain nombre de radicaux.

Ce sont là des victoires dont on profite assurément, mais dont il n'y a pas lieu de tirer vanité, et qui, en tout cas, ne signifient absolument rien.

De même, que le parti socialiste unifié doive compter dans la nouvelle Chambre vingt ou vingt-deux représentants de plus qu'il n'en avait dans l'ancienne, cela ne démontre nullement un progrès des idées socialistes dans le pays.

En maints endroits, comme par exemple dans la 3^e circonscription de Bordeaux, tous les républicains ont voté, au second tour, pour le candidat socialiste unifié.

Ailleurs, ce sont les réactionnaires qui, par une tactique d'ailleurs singulière, ont fait, de propos délibéré, le succès des socialistes.

Dans l'arrondissement d'Uzès, une affiche contresignée de M. de Parceval, président des Camelots du Roi, a très cyniquement protesté contre une candidature royaliste posée à la dernière heure, et exhorté « tous les électeurs libéraux et conservateurs » à voter pour le candidat socialiste unifié.

D'autres statistiques, non officielles à

vrai dire celles-là, affirment — sans rire — que, tout compte fait, les nationalistes gagnent un siège. Elles assurent aussi que les radicaux et radicaux-socialistes perdent 21 sièges, — le Comité exécutif du parti dit : 11 seulement — mais que les républicains de gauche en gagnent 12. Mais où finit le « républicain de gauche », où commence le « radical » ? Tout cela est extrêmement peu sérieux.

Une preuve encore de l'impossibilité de dégager des scrutins du 24 avril et du 8 mai une indication précise, est fournie par les erreurs d'interprétation que l'on commet un peu partout.

Un des résultats dont l'opinion s'est émue est celui de la 2^e circonscription de Laon.

Or, j'ai constaté, non sans une entière stupeur, que la plupart des journaux parisiens attribuaient à l'échec de M. Doumer des motifs manifestement inexacts.

Voyez ! ont dit mes confrères, voici encore un méfait du scrutin d'arrondissement ; M. Doumer, absorbé par le souci des grands intérêts nationaux — c'est curieux, j'aurais cru, moi, qu'il songeait surtout, exclusivement veux-je dire, aux siens propres — a négligé ceux de ses électeurs ; ils le lui ont fait expier. Cette façon de présenter comme victime de son dévouement à la chose publique l'homme qui, en pleine bataille, est parti de la façon que l'on sait, pour l'Indo-Chine, et fut, depuis, l'outil des réactionnaires contre M. Fallières et contre Henri Brisson, est assurément joviale, ne trouvez-vous pas ?

Le *Temps*, journal d'autant plus humoristique qu'il n'en a pas l'air, en a raconté une bien bonne, dont je me reprocherais de priver mes amis des *Annales de la Jeunesse Laïque*, qui peut-être ne lisent pas tous les jours *Le Temps*, ce en quoi ils ont tort.

Qu'ils savourent l'anecdote.

M. Doumer allait prendre la parole à La Fère. Un ami lui souffle dans l'oreille ce conseil : — Parlez donc de l'augmentation de l'artillerie. — Très bien, répond M. Doumer, qui est ferré sur les questions militaires — ne l'est-il pas sur tout ? — et qui, tout aussitôt, entrme et conduit à bien un long et savant exposé de la nécessité où se trouve la France d'accroître sa puissance défensive et

offensive en batteries de campagne et de siège, en canons, en mitrailleuses, etc.

Quand il a fini, ses amis sont consternés. Il s'étonne. On lui explique. Voilà : il s'est trompé du tout au tout : ce qu'on lui demandait c'était de réclamer pour la ville de La Fère un accroissement d'effectif de sa garnison.

L'article du *Temps* n'était pas signé, de sorte qu'on hésite sur le point de savoir s'il doit être attribué à Nozière ou à Pierre Mille. Comment trouvez-vous ?

Cependant, il est constant que les électeurs de la 2^e circonscription de Laon ont voulu coûte que coûte, à tout prix, se débarrasser de M. Doumer, dont la présence à la Chambre était un scandale. La Fédération républicaine radicale et radicale-socialiste de l'Aisne a placardé sur les murs ceci : — « Considérant « qu'en raison de ses actes antérieurs, « M. Doumer a été exclu de la Fédération de l'Aisne et du Comité exécutif « du parti radical et radical-socialiste ; « considérant qu'au moment où, par « son action, la réforme fiscale devait « aboutir, M. Doumer a abandonné son « parti pour recevoir des mains de M. « Méliné le poste de gouverneur de « l'Indo-Chine ; considérant qu'en 1905, « oubliant ses devoirs et la reconnaissance qu'il devait au vénéré M. Brisson, M. Doumer est arrivé, par ses machinations avec tous les partis de réaction, à renverser son bienfaiteur de la présidence de la Chambre ; considérant « que M. Doumer, continuant les mêmes « machinations, a été le candidat des « réactionnaires à l'élection pour la présidence de la République contre M. « Fallières, candidat de tous les républicains ; considérant qu'au Conseil général de l'Aisne, M. Doumer est « devenu le lieutenant de M. Séblin et « qu'en toutes circonstances il vote « contre la fraction républicaine de cette « assemblée, le bureau de la Fédération « républicaine radicale et radicale-socialiste de l'Aisne ESTIME QU'IL EST IMPOSSIBLE A UN RÉPUBLICAIN D'ACCORDER SON SUFFRAGE A M. DOUMER. »

C'est net, n'est-ce pas ? Et nous voici bien loin de la garnison de La Fère et du reproche saugrenu de ne pas s'être suffisamment occupé des intérêts de ses électeurs.

Au surplus, le vaillant journal républicain de Chauny : la *Défense Nationale*, a précisé l'attitude des républicains de la circonscription : — « M. Castelin fut

le « balai » — c'est le mot même dont je me suis servi dans mon dernier *Bulletin politique* — le balai « sauveur », et l'on vota « pour le balai ».

C'est-à-dire que si jamais vote de principe fut émis, c'est bien celui-là et qu'il réhabiliterait le scrutin d'arrondissement, si le scrutin d'arrondissement pouvait être réhabilité.

* * *

De même doit être comptée à l'actif du scrutin d'arrondissement la réélection du citoyen Brissson, à Marseille, où les socialistes unifiés ont fait noblement leur devoir.

Mais je n'entends nullement prendre la défense de ce scrutin d'arrondissement; j'estime, au contraire, qu'il est indéfendable, ce mode de vote dont les résultats incohérents donnent lieu aux interprétations les plus diverses, précisément parce qu'ils sont dépourvus de toute signification.

Étudiez-les, ces scrutins du 24 avril et du 8 mai, analysez-les.

A Paris, M. Viviani abandonne la première circonscription du 5^e arrondissement parce que, ministre pourtant, il y croit la partie irrémédiablement perdue; et — ô surprise! — c'est le notoire dreyfusard, M. Painlevé, qui l'emperte, battant le « triste et répugnant jésuite », M. Aufray, en faveur de qui, cependant, était intervenu de façon scandaleuse M. Jacques Bonzon; — comme scandaleusement sont intervenus en faveur de M. Doumer, par lettre adressée à M. Bertheaux, MM. Marcel Sembat et Wilm; ah! on voit de drôles de choses, pas très belles!...

A Rambouillet, M. Marcel Habert — qui serait Sancho si M. Déroulède était don Quichotte — qui se croyait sûr absolument du succès, échoue.

A Versailles, M. Thalamas, oui, Thalamas lui-même; oui, l'« insulteur de Jeanne d'Arc », bat un bonapartiste quelconque qui, clérical à souhait, s'estimait indérochable.

Des morts, depuis si longtemps enterrés que leur souvenir avait sombré dans le définitif oubli, M. Andrieux, l'ancien préfet de police, M. Laguerre, l'ex-triumvir du boulangisme (les deux autres étaient MM. Alfred Naquet et Georges Thiébaud), M. Pourquery de Boisserin!..., ressuscitent.

A Lyon, M. Francis de Pressensé, un des quelques hommes de valeur qui émergeaient, *rari nantes*, de la mare stagnante qu'est notre Parlement, expie le tort d'avoir eu, selon un mot qui a fait fortune, une conscience trop « difficile ».

M. Baudon est battu comme « quinze milliste » dans l'Oise; tandis que M. Archimbauld est battu comme « anti-quinzemilliste », dans la Drôme.

Les contradictions pullulent; toutes prévisions sont déjouées; le calcul des probabilités est tourné en dérision.

Et ce qu'il y a de plus clair, dans cet énorme gâchis, c'est que, gains et pertes s'équilibrant d'ailleurs, à très peu de chose près, de chaque côté, aucun courant d'opinion ne s'étant établi, nulle idée générale ne s'étant dégagée, la France ayant, à vrai dire, voté au hasard, sans savoir ce qu'elle voulait — sans rien vouloir — et les plus étranges, les moins avouables coalitions ayant vicié et faussé, en maints endroits, le scrutin — la Chambre va se retrouver demain ce qu'elle était hier.

L'expression dont nous nous sommes servi, au lendemain du premier tour: — La séance continue, — demeure vraie. En fait, rien n'est changé.

Et c'est cela qui m'épouvante.

* * *

Si rien n'est changé, en effet, si cette Chambre nouvelle ne diffère que par des détails négligeables de la Chambre qu'elle remplace, n'est-il pas à craindre qu'elle suive les traditions de sa devancière, qu'elle imite son exemple, qu'elle fasse ce qu'elle a fait, c'est-à-dire, sans mâcher les mots: qu'elle ne fasse rien?

Perspective effrayante, en face de laquelle il faut, cependant, se placer courageusement.

Faite de pièces et de morceaux mal cousus les uns aux autres, la majorité républicaine, majorité de hasard, de raccroc, nous menace, à l'heure actuelle, de quatre années semblables à celles que nous venons de vivre, de quatre années vides, de quatre années d'ajournements et d'avortements.

Voilà où nous en sommes; et déjà, sans doute, l'ineffable M. Bouffandeau se prépare, avec la sérénité qui est le trait distinctif de son caractère, à donner, vers la fin de 1913, un pendant à sa fameuse brochure « Ce n'est pas la faillite!... »

Ah ! cette brochure ! l'avez-vous méditée avec toute l'attention qu'elle méritait ? En avez-vous bien exprimé tout le suc ?

Elle résume, synthétise toute une politique, que j'appellerai la politique du « panier vide », en souvenir d'une anecdote que nous contait jadis, au Palais-Bourbon, mon regretté confrère Edouard Durranc.

Qui a connu Edouard Durranc ne l'oubliera jamais. Au temps où les journaux parisiens publiaient encore des comptes-rendus parlementaires, Edouard Durranc écrivait la séance de la Chambre dans la *Justice* de M. Clemenceau. Nous étions encore trois, à cette époque déjà lointaine, qui faisons ce métier à présent aboli ; le second était Léon Bernard-Derosne, qui vient de mourir ; il était à la *République Française* ; j'étais au *Rappel*, moi qui seul survit et qui aurai été le dernier à faire l'article quotidien sur les travaux parlementaires.

Journaliste d'un talent hors ligne, Edouard Durranc était un causeur éblouissant. Il racontait, par exemple, que parfois, par négligence, on laissait ouverte la porte de sa basse-cour, à Colombes, où il habitait, et qu'alors les poules se répandaient dans le jardin, picorant, au grand dommage des plates bandes. Averti de l'incident, quand il arrivait de Paris, Durranc, très tranquillement, allait prendre à la cuisine un panier parfaitement vide, mais qui aurait pu aussi bien receler dans ses flancs d'osier des graines, des croûtes, des vers et autres mets à l'usage des poules.

Portant ostensiblement ce panier, il gagnait le milieu du jardin et criait : — « Le moment est venu d'aboutir !... Ne pas avancer, c'est reculer !... Tenons haut et ferme le drapeau de la démocratie !... Soyons unis contre l'ennemi commun !... Rappelons-nous nos glorieux ancêtres !... A l'heure présente plus que jamais il faut marcher la tête haute dans la voie du progrès !... » — De dessous les feuilles, d'entre les buis, sortaient les têtes de poules. Et les poules cessant de picorer, s'approchaient, tendant le cou, intéressées, séduites.

Durranc attendait de les avoir toutes autour de lui ; puis, quand elles étaient rassemblées, il prenait lentement le chemin de la basse-cour, tout en élevant le panier vide au-dessus de sa tête afin que les poules pussent bien le voir. Et tout en marchant, il criait : — Réformes, po-

litiques !... Réformes économiques !... Réformes sociales !... Faisons des économies !... Au travail !... —

Et les poules, bec béant, se bousculaient pour le suivre.

Enfin il arrivait au terme du voyage et après avoir une dernière fois clamé : — Assez de paroles, des actes !... — il posait par terre le panier vide autour duquel s'écrasaient les poules, et s'esquiva prestement en ayant grand soin de refermer derrière lui la porte du poulailler. Le tour était fait. « Ça ne rate jamais ! » nous certifiait Durranc, impassible.

Mais la question est de savoir si ça prendra toujours. M. Bouffandeau est-il bien certain que, dans quatre ans encore, les poules seront disposées à se satisfaire du panier toujours vide ?

Au fond, la politique qu'incarne cet honorable, que bien entendu je ne prends pas à partie personnellement, que je promeus au rôle de symbole, c'est la politique de Louis XV, du Louis XV qui, paraît-il, disait : Après moi, le déluge.

C'est également la politique du Sièyès qui, pendant la tourmente révolutionnaire, avait « vécu » ; c'est encore, si vous voulez, la politique de l'architecte Campardon, du *Pot-Bouille* de Zola : — « Oui, ça fait de l'effet, dit lentement l'architecte — les yeux fixés au plafond. Vous comprenez, ces maisons-là, c'est bâti pour faire de l'effet... Seulement, il ne faudrait pas trop fouiller les murs. Ça n'a pas douze ans et ça part déjà... On met la façade en belle pierre, avec des machines sculptées ; on vernit l'escalier à trois couches ; on dore et on peinturlure les appartements ; et ça flatte le monde, ça inspire de la considération... Oh ! c'est encore solide, ça durera toujours autant que nous ! »

Je trouve simplement que cette politique-là, cette politique d'expédients et d'atermoiements, dont l'unique objectif est de gagner du temps et qui a été pratiquée surtout avec une véritable maîtrise par M. de Freycinet, a suffisamment duré et qu'il serait bon sans doute de songer à mettre quelque chose dans le panier.

Mais quoi ?

*
*
*

— Prenez notre ours, offrent les partisans de la représentation proportionnelle.

Or, voici qu'en face d'eux semble devoir se dresser, conduite au combat par le président du Conseil lui-même, la phalange des partisans de la réforme administrative.

Déjà, dans son discours de Saint-Chamond, M. Briand avait donné des indications significatives : — « Vous avez pu constater que les rouages administratifs de la France sont singulièrement vieillis. Il importe de les rajeunir. J'inclinerai, quant à moi, pour l'établissement, dans un temps rapproché, des groupements d'intérêts plus larges, de groupements régionaux, avec des assemblées correspondantes où, sous l'empire d'idées générales, on pourrait débattre de grandes questions. »

Plus récemment, dans la circulaire adressée aux préfets, le 5 mai, et relative à l'attribution des biens diocésains, M. Briand a prévu le cas où la création d'institutions d'assistance et de solidarité « excéderait les facultés et les besoins d'un seul département, et où « il s'agirait d'une œuvre d'intérêt départemental et en quelque sorte *régional*. Ainsi s'exprime la circulaire :

— « Rien n'empêcherait plusieurs départements de s'associer pour en assurer la réalisation, qui répondrait à une véritable nécessité sociale. »

Et maintenant le bruit court avec persistance que, dans le silence du cabinet du président du Conseil, s'élabore une sorte d'avant-projet du remaniement de la carte administrative de la France; on parle de trente-six régions devant remplacer les départements actuels.

De sorte que la question, lorsque la Chambre voudra se mettre au travail, semble bien devoir se poser entre la réforme électorale et la réforme administrative.

Par laquelle des deux commencer? Laquelle des deux est la plus urgente? Laquelle doit céder le pas à l'autre?

Et déjà proportionnalistes et décentralisateurs se mesurent du regard, se campent dans l'attitude du combat, fourbissent les arguments qu'ils comptent se jeter mutuellement à la tête.

J'é mets la prétention qui, certes! paraîtra à beaucoup excessive et même quelque peu ridicule, de les mettre d'accord en répondant à cette interrogation — : Par laquelle des deux commencer? simplement — : Ni par l'une, ni par l'autre.

Je voudrais — et si je ne désirais

pousser la modestie jusqu'aux extrêmes limites, j'appellerais ceci un rappel au bon sens — suggérer tout bonnement cette idée à laquelle personne ne paraît songer et qui, cependant, pourrait sembler assez naturelle, de commencer par le commencement.

* * *

J'ai fait une tentative en ce sens l'autre dimanche, 22 mai, à Bordeaux.

Je présidais le Congrès départemental des sections de la Ligue des Droits de l'Homme. Prenant texte de l'ordre du jour même du Congrès national de la Ligue, qui doit se réunir à Paris les 30 et 31 octobre et 1^{er} novembre prochain, j'ai pris l'initiative de la motion suivante :

— « Le Congrès des sections de la Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, réuni à Bordeaux le 22 mai 1910 ;

« Sur la question portée en tête de la deuxième partie de l'ordre du jour du Congrès de 1910 de la Ligue des Droits de l'Homme, savoir : « La réforme électorale et la représentation proportionnelle » ;

« Considérant qu'une réforme simplement électorale, de quelque façon qu'on la puisse envisager, ne saurait remédier complètement à des vices qui sont la résultante, non point de la loi électorale, mais bien de l'organisation même des pouvoirs publics ;

« Estime qu'il y a lieu d'élargir le terrain de la discussion ;

« Demande au Congrès d'ajouter, dans son ordre du jour, à la formule manifestement trop restreinte : Réforme électorale, celle-ci : Réforme politique ;

« Et, considérant que la Constitution de 1875 a été combinée par les royalistes de l'Assemblée de Versailles ex-pressément pour que la République ne put l'être que de nom et point de fait ;

« Et que cette Constitution, hypocritement monarchiste, est, depuis trente-cinq ans, l'obstacle contre lequel se brisent ou s'usent les volontés réformatrices du pays ;

« Se prononce pour la révision de la Constitution. »

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité, de sorte que je suis très satisfait, ayant obtenu tout ce que je voulais, c'est-à-dire la base sur laquelle

j'instituerai ma discussion au Congrès de Paris ; et pourtant je suis bien forcé de reconnaître que je n'ai obtenu qu'un demi-succès.

Les proportionnalistes, qui étaient en majorité, se sont énergiquement élevés contre moi. Tel a nettement indiqué qu'il considérait ma proposition comme une manœuvre fort dilatoire et assez perfide, ayant pour but de faire échouer ce qu'il appelait « la réforme électorale » ; tel autre n'a point cru devoir dissimuler que, républicain du reste, il attachait peu d'importance à la question politique, secondaire selon lui.

De sorte que j'ai dû d'abord, faisant la part du feu, laisser passer un vote en faveur de la représentation proportionnelle ; ensuite émonder mon texte de tout ce qui offensait les chatouilleuses susceptibilités proportionnalistes.

L'un s'écriait : « Le mieux est l'ennemi du bien ! » — et j'ai dû protester contre cette théorie essentiellement réactionnaire ; l'autre réclamait, au nom des intérêts économiques, le vote sans retard de la représentation proportionnelle, et je lui ai demandé s'il s'imaginait vraiment qu'élus au scrutin de liste par département avec représentation proportionnelle, les députés auraient plus de pouvoir effectif que n'en possèdent les élus du scrutin d'arrondissement.

Tous, d'ailleurs, déclaraient à l'envi que la question « est mûre » ; que le pays s'est prononcé ; qu'une majorité proportionnaliste se dégagera dès les premières séances de la Chambre. Nous verrons bien.

En attendant, j'ai posé la question de principe, et, fort de l'approbation donnée à ce principe, je compte bien continuer la campagne de conférences que j'ai déjà inaugurée, à La Rochelle, le 16 avril dernier.

Je prétends, oui, qu'il faut commencer par le commencement, et que le commencement ne peut être ni la réforme électorale, ni la réforme administrative.

J'ai déjà dit, et je me suis efforcé de démontrer que la réforme électorale est une duperie et un piège ; disons, si vous voulez, qu'elle n'est qu'une apparence ; une toile peinte avec rien du tout derrière.

Admettons un instant que la représentation proportionnelle — qui n'est nulle-

ment une réforme « de justice », puisque, posant le principe de la représentation des minorités, elle prive, au-dessous d'un certain chiffre, les minorités de toute représentation ; qui est immorale, puisqu'elle ne tend à rien moins qu'à frapper d'impuissance toute propagande en faveur des idées ; qui, par la suppression du deuxième tour de scrutin et des élections partielles, constitue un véritable attentat contre la souveraineté nationale — admettons un instant qu'elle soit votée.

La Chambre est dissoute ; des élections nouvelles ont lieu ; le système de la représentation proportionnelle est institué ; c'est entendu. Qu'y aura-t-il de changé ? Rien.

Non seulement les calculs compliqués auxquels M. Charles Benoist lui-même s'est livré établissent que, si le 24 avril le scrutin de liste avec représentation proportionnelle avait fonctionné, la composition de la Chambre serait à peu près exactement ce qu'elle est aujourd'hui ; mais encore il est évident que les députés issus de la représentation proportionnelle se trouveraient aux prises avec les mêmes difficultés, disons mieux, avec les mêmes impossibilités auxquelles se heurtent les députés d'arrondissement.

Dans un délicieux petit roman : les *Duels de Valentin*, d'un auteur bien oublié : Adrien Paul, des dames regardent avec curiosité un médecin-major qui revient de Cochinchine. — « Il me semblait, dit tout bas, un peu déçue, une mère à sa fille, qu'un homme qui revient de si loin devait avoir quelque chose de plus extraordinaire. » — Et la fille répond : — « Dame ! ça ne peut pas donner deux nez au lieu d'un. »

De même, être le produit de cette extraordinaire série d'opérations d'arbitraire calcul et de fantaisie dévergondée qui consisteront à « déterminer arithmétiquement le rapport de la puissance politique à la force numérique », à fixer « le mètre électoral », à « faire quelques additions et un certain nombre de divisions, à ranger ensuite les quotients par rang de taille et enfin à constater combien chaque masse électorale contient de fois le dernier quotient, le chiffre répartiteur », ne pourra pas conférer aux députés deux nez au lieu d'un.

Exactement comme les députés d'arrondissement, les députés « proportionnels » seront garrottés par cette Constitution de 1875 qui a été faite de propos

délibéré pour empêcher la machine parlementaire de marcher; comme eux, ils devront, aux termes de cette Constitution, réaliser l'accord parfait sur tous les points avec le Sénat et, comme eux, ils ne pourront le réaliser qu'au prix de transactions, d'atténuations, de renoncements, de sacrifices, mutilant et défigurant les réformes; comme eux, ils verront leurs initiatives tenues en échec par la force d'inertie de l'Administration, des omnipotents bureaux; comme eux, ils se trouveront paralysés par cette superposition de budgets qui, absorbant toutes les ressources du pays, oppose à toutes les velléités de progrès démocratique l'argument du manque d'argent; comme eux, ils en seront réduits à tourner dans le même cercle, sans pouvoir en sortir; comme eux, ils seront condamnés d'avance à l'avortement.

M. Charles Benoist affirme, il est vrai, que la réforme électorale, telle qu'il la préconise, « rendra possible la réforme administrative et la réforme judiciaire »; mais il se contente de l'affirmer, il ne le démontre pas, et ne pourrait le démontrer.

J'affirme, moi — et c'est, je crois, l'évidence — que l'instrument de travail demeurant le même, quand on aura fait la représentation proportionnelle — si on la fait — on n'aura rien fait, rien, rien!

Vouloir commencer par là, c'est gaspiller, gâcher le temps; c'est se payer misérablement de mots; c'est, consciemment ou non, travailler en pure perte à quelque chose d'imaginaire et d'inexistant.

Et vouloir commencer par la réforme administrative, c'est plus absurde encore.

Esquissons-la, à larges traits, cette réforme si indispensable, si urgente, qui seule pourra porter à son maximum d'effet utile la puissante vitalité française. — Toute la centralisation oppressive créée par Napoléon pour les besoins de son autorité despotique, disparaît. L'œuvre des constituants de 1789, nécessaire quand ils l'ont faite, périmée et caduque aujourd'hui, tombe.

La commune, mais élargie, constitue la cellule initiale; la réunion de plusieurs communes forme le canton; l'arrondissement, qui ne répond à aucun besoin

réel, est supprimé; le nombre des départements est réduit à 36, si l'on prend les chiffres de l'éventuel projet Briand; à 25, si l'on veut faire revivre l'ancien projet Morlot; à 18, si l'on adopte pour base provisoire la division de la France en régions de corps d'armée.

Donc: suppression des trois quarts des préfets et des conseils de préfecture, et de tous les sous-préfets; réduction, dans les mêmes proportions et conditions, du nombre des cours d'appel et des tribunaux de première instance... Vous voyez à quelles coupes sombres cela entraîne, quelles hécatombes de fonctionnaires cela suppose.

Certes! le programme est beau. Le président du Conseil, dans son discours à Saint-Chamond, a parlé d'un « horizon illimité ». Le voilà!... Quand sera tombée sous la hache des vaillants bûcherons l'inextricable forêt des abus qu'engendrent tout naturellement la centralisation, le fonctionnarisme, qui en est la conséquence, et le favoritisme, qui est son inévitable succédané, quels flots d'air et de lumière viendront vivifier les poumons de la France!

Mais cette œuvre colossale, si bien faite pour susciter toutes les bonnes volontés, toutes les énergies, toutes les émulations, vous pensez bien qu'elle ne pourra pas s'accomplir sans que de très nombreux intérêts particuliers soient lésés.

C'est le cas de rappeler le dicton populaire: On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. On ne fait pas de réformes sans bouleverser les habitudes et bousculer les situations acquises. Si on avait respecté les droits acquis des maîtres de poste, jamais il n'y aurait eu de chemins de fer.

Or, tout le monde le sait, contre toute réforme d'intérêt général, se coalisent nécessairement les intérêts privés qu'elle menace. En février dernier, ayant eu la bonne fortune de rencontrer fortuitement, à Paris, le vénéré président Loubet, je l'entretenais de ces choses qui me passionnent; et, avec son fin et indulgent sourire, faisant allusion à cette force énorme de résistance des intérêts privés, il me disait: — Mais vous savez bien que pour faire la plus petite réforme en France, il faut une révolution.

Soit; ce mot n'a rien qui m'effraye. C'est bien de révolution qu'il s'agit; non assurément d'une révolution sanglante — à quoi bon des barricades? — mais

d'une révolution pacifique, faite non point à coups de fusil, mais à coups de lois.

Pour les mettre debout, ces lois révolutionnaires qu'attend la France affamée de progrès et de réformes, compterez-vous sur les députés actuels ? Ce serait folie.

Prisonniers des intérêts particuliers, ils n'auraient point la force, point le courage de porter la main sur eux.

Et M. Charles Benoist, déjà cité, a tout à fait raison de dire qu'« on peut aujourd'hui défier le plus puissant ou le plus malin de faire l'économie soit d'une sous-préfecture de troisième classe, soit d'un tribunal qui juge quatorze affaires en un an ».

Mais ce qui est vrai des députés d'arrondissement, le serait tout autant des députés de département.

Est-ce que les intérêts locaux ne sont pas prépondérants dans le département comme ils le sont dans l'arrondissement ?

Voyez ce qui se passe pour l'élection des sénateurs ; est-ce que chaque groupement local ne réclame pas sa part de représentation dans la liste des sénateurs du département ?

De même, avec le scrutin de liste, tant que les cadres administratifs actuels n'auront pas été brisés, chaque arrondissement — on l'a bien vu, de 1885 à 1889, pendant que le scrutin de liste a fonctionné — veut son mandataire à lui.

Si « proportionnels » qu'on puisse les supposer, les députés de demain devraient toujours, d'ailleurs, compter avec le Sénat, c'est-à-dire qu'ils ne sauraient s'abstraire du souci absorbant des intérêts locaux. Autrement dit : quelque bonne volonté qu'on leur suppose, ils resteront toujours en deçà de la besogne à faire ; ils n'auront point la force, comme je le disais tout à l'heure, parce qu'ils n'auront point l'outil.

Actuellement, en vertu de l'attraction créée par la centralisation, tout converge vers l'enceinte législative, puisque tout doit en sortir ; la marée sans cesse montante des intérêts locaux clapote autour de la tribune et du banc des ministres, et, d'une ruée irrésistible, est en train de tout submerger.

Se défendre au moyen de barrages et de digues contre cette inondation, il n'y faut pas songer. Un seul moyen de salut existe : créer des canaux de dérivation qui porteront ailleurs ce flot envahisseur.

Les conseils généraux actuels ne pouvant rien, ne disposant d'aucun pouvoir effectif, ne sont, en réalité, que des machines à vœux, fort semblables aux moulins à prières des Mongols et des Thibétains. Au contraire, les assemblées régionales des 25 ou 36 départements qu'il s'agit de créer sur les ruines de l'œuvre caduque et condamnée des constituants de 1789, constitueront la véritable représentation des intérêts économiques, et la Chambre délivrée pourra se consacrer toute à l'œuvre nationale qui doit être l'unique objet de ses préoccupations.

Croyez que la solution du problème est là, et là seulement ; qu'on la chercherait vainement ailleurs.

Je me résume donc : — la réforme électorale et la réforme administrative ne sont, ne peuvent être que les résultantes de la réforme politique.

Toute seule, la réforme électorale serait inefficace, ne produirait rien ; dans l'état actuel des choses, la réforme administrative est impossible.

Vouloir s'obstiner à cette réforme électorale ou à cette réforme administrative, c'est, de gaieté de cœur, de propos délibéré, se renfermer dans une impasse, c'est se condamner à un nouvel avortement, plus désastreux encore, — car les espérances entrevues ont été plus brillantes, — que tous ceux qui ont précédé.

Tandis que si l'on commence par le commencement, c'est-à-dire par la réforme constitutionnelle, tout devient immédiatement facile ; une fois crevé le mur derrière lequel nous sommes prisonniers, la route s'ouvre, libre ; la réforme administrative, la réforme électorale, j'ajoute : la réforme judiciaire, la réforme fiscale, se feront tout naturellement, comme d'elles-mêmes.

J'insiste sur ces mots : commencer par le commencement. Tout est là, en effet.

L'autre jour, à Angoulême, comme je soutenais — c'est mon *Carthaginem delendam*, on le sait — la nécessité primordiale de la révision de la Constitution, quelqu'un émit cette opinion que cette grande réforme — dont on a un peu peur, il faut bien l'avouer — n'est peut-être pas si nécessaire que cela, qu'on pourrait bien sans elle arriver à des résultats sérieux, par exemple : à supprimer les sous-préfets,

L'exemple était mal choisi. On a essayé plusieurs fois de supprimer les sous-préfets, on n'a jamais pu; la Chambre a billé le crédit afférent à ces fonctionnaires si scandaleusement inutiles, elle s'est vu contrainte de les rétablir, piteusement et en courbant l'échine.

Rappelez-vous aussi ce qui est arrivé lorsque, en 1886, la Chambre, flambant d'une belle ardeur réformatrice et faisant sienne la formule de Douville-Maillefeu: ni emprunts, ni impôts nouveaux, des économies, a entrepris de réaliser ces économies en taillant au hasard, à la diable, à la va comme je te pousse, à la six-quatre-deux; soutenue, dans son labeur burlesque, par l'espérance folle que de tant d'incohérence il sortirait peut-être, après tout, qui sait? quelque chose. Il n'en est rien sorti du tout. Tous les fonctionnaires supprimés alors ont continué paisiblement d'émarger, tous les crédits rayés ont été réinscrits; ç'a été grotesque et lamentable; et ces expériences devraient suffire à démontrer que l'incohérence ne peut aboutir qu'à l'avortement et qu'on ne fera rien, rien, rien! si on ne se décide pas à commencer par le commencement.

Est-ce que Briand voudra être l'homme de ce commencement? On peut être certain qu'il y pense; sans doute est-il séduit par la grandeur du rôle à jouer; sera-t-il effrayé par les difficultés de la tâche à entreprendre, reculera-t-il? L'homme est intéressant, point banal, doit avoir l'ambition de faire quelque chose, d'être quelqu'un. Quel coup de théâtre s'il prenait l'initiative de la révision! Attendons.

Mais, pour mon compte, j'entends bien ne pas attendre dans l'inaction; je veux, au contraire, continuer plus activement que jamais, dans toute la région du Sud-Ouest, ma campagne de propagande et, dès à présent, je me mets à la disposition de tous les groupements républicains et laïques qui désireront être renseignés sur cette question si peu et si mal connue de la révision de la Constitution, question dès maintenant posée inéluctablement. J'ai la conviction que quand les républicains auront bien compris ce que c'est que la révision, ils seront tous révisionnistes.

A la besogne, camarades!

LUCIEN VICTOR-MEUNIER.

Sur le Pouvoir spirituel

On se souvient d'un article de notre collaborateur Georges Guy-Grand, où étaient discutées les théories d'Auguste Comte et de M. Deherme, sur le « Pouvoir spirituel ». Le directeur de la *Coopération des Idées* a reproduit l'étude de notre collaborateur dans son numéro du 1^{er} mai et y a répondu. Nous reproduisons à notre tour la réponse de M. Deherme, à laquelle répond encore Georges Guy-Grand.

I

POUVOIR SPIRITUEL ET DICTATURE

(Réponse à M. Guy-Grand)

L'article des *Annales de la Jeunesse laïque*, reproduit dans notre dernier numéro, est un document précieux sur l'état mental et moral de ce temps. L'auteur est un lettré intelligent, un citoyen sincère et généreux, un homme de bonne volonté. Tout ce qu'il nous dit est bien ce qu'il croit savoir, sentir, penser et vouloir. Retenons ce document. Examinons-le de près. C'est un témoignage émouvant. C'est une projection de l'âme sociale présente, et dans ce qu'elle a de meilleur. On la peut parer, cette âme: on ne la transforme point dans son fonds. Ici elle est nue, et tout ce qu'elle peut être, à travers le philosophe de Sorbonne, le politicien, le journaliste, le paysan ou l'ouvrier socialiste des faubourgs. Ce qui apparaît le plus nette-

ment, c'est que cette âme ne sait où s'appuyer, ni comment et vers quoi aller. Elle est sans base, sans guide et sans but. Car, enfin, la liberté abstraite — qui n'est que vagabondage — n'est pas une base, la Vérité abstraite — qui n'est que l'absolu dans le vide — n'est pas une direction, et la Justice abstraite — qui se résume dans la subordination de l'intérêt général aux désirs particuliers — n'est pas un but. Ce ne sont que des mots au service des instincts, des paresse et des caprices, et qui masquent un effrayant recul vers la barbarie. De là cette garrulité qui nous étourdit et nous rend de plus en plus incapables à tenir compte des réalités sociales. Et les groupes organiques se dissolvent, les cellules défensives se débilitent, le gorille « lubrique et féroce » réapparaît à la lumière, dans nos villes, enfin la multitude asiatique s'arme silencieusement. La civilisation occidentale, la société française surtout, est comme dans une automobile conduite par un chauffeur ivre et qui descend les flancs escarpés d'une montagne, entre deux précipices, à la quatrième vitesse. La catastrophe est d'autant plus certaine qu'on s'est acharné, au départ, à dérégler tous les freins.

Qu'on juge cette situation plus ou moins tragique, et quel que optimisme qu'on affiche,

à moins d'être un des bas profiteurs de ce désastre ou une brute stupide qui convoite les épaves, on ne saurait contester qu'elle est inquiétante. On peut ergoter sur des détails ou sur les causes, dans son ensemble le fait s'impose. Le danger est certain, il est imminent. Des ministres mêmes, comme M. Barthou, conviennent que la société est gangrenée. Que faire? Les miracles ne sont plus de notre siècle. La révolution sociale est un mythe, et contrairement à ce que pense Georges Sorel, un mythe stupéfiant, qui abêtit et qui avachit le prolétariat. Quant à la révision de la Constitution, elle n'est plus proposée que par quelques vieux farceurs de la politiquerie. Nous sommes entre gens sérieux. Je le demande donc à M. Georges Guy-Grand : est-ce dans l'indécision, la dispersion, le brouillard qu'on rassemblera les forces défensives de la nation et qu'on ranimera les éléments de reconstitution sociale? Il y faut donc une doctrine qui rallie et relie, et un gouvernement qui maintienne, contienne et propulse.

Bonald a écrit : « Le peuple se gouverne par des exemples plutôt que par des lois et par des influences plutôt que par des sanctions. » Le gouvernement matériel ne suffit point à une civilisation dont la complexité exige la souplesse des moindres rouages. Il commande les actes. Mais il ne sera obéi, avec le minimum de coercition, que si le gouvernement spirituel prépare les volontés à consentir. Et pour cela, pour éclairer et diriger l'opinion publique, une doctrine est indispensable. J'entends une doctrine complète, c'est-à-dire une religion. Hormis le catholicisme, qui ne convient qu'aux croyants, et le positivisme, toutes les théories, plus ou moins spécieuses, qui divisent actuellement les esprits et les opposent, sont partielles, et donc partiales. La pensée, l'énergie et le sentiment ne s'harmonisent que dans une synthèse universelle, une religion. C'est la condition fondamentale de la santé physique, morale et sociale. L'inquiétude, la maladie, l'insécurité sont le prix du désordre où nous complaisons.

Que l'accord des hommes avec eux-mêmes, entre eux et avec le monde soit inébranlablement établi par la religion positive, comme par la religion catholique, nul ne s'élève là contre, j'imagine. On conteste seulement, avec M. Guy-Grand, que l'ordre soit indispensable au progrès. Il est évident, pourtant, que le véritable progrès ne peut être que le développement de l'ordre continu. Si l'on a accoutumé, en général, de considérer le changement, tout changement comme un progrès, le dévergondage comme une liberté, le psittacisme, toute connaissance plus ou moins oiseuse comme du savoir et toute divagation comme de la pensée, c'est que, je le répète, le sens des réalités profondes est atrophié chez les âmes dissociées.

Par une grossière erreur historique, M. Guy-Grand nous montre assez qu'il n'a pas une idée claire, exacte, de ce qu'est vraiment un pouvoir spirituel. « Réaction normale de l'intelligence et du sentiment sur la force », avait dit A. Comte. Pour M. Guy-Grand, ce sont les abus de l'Inquisition qui le caractérisent. Quant à la séparation des deux pouvoirs, ajoute-t-il, « c'est la méthode de l'Eglise catholique depuis qu'elle est devenue sage, c'est-à-dire depuis qu'elle a perdu tout espoir de mettre la main sur le pouvoir temporel ».

C'est, au contraire, quand elle s'est affaiblie, quand elle n'a plus fait confiance au principe positif qui l'avait élevée si haut, que l'Eglise s'est efforcée de pénétrer le temporel et de l'employer à ses fins. Elle n'y réussit que trop bien. Cela aboutit au Concordat. Heureusement, les persécutions et les spoliations vont la ranimer. Les ignobles haines des gens du bloc leur ont fait commettre une imprudence. Ils ont suscité une force sociale, c'est-à-dire un pouvoir spirituel dégagé, qui leur causera quelque embarras ; car leur basse tyrannie, nous le savons assez, n'est assurée que par la dissolution générale des forces sociales. Les évêques se sont déjà fait entendre. Le milliard des congrégations restera dans la gorge des voleurs et les étouffera.

Ce serait là notre grand espoir, si tous les Français pouvaient revenir à la foi théologique. Quoi qu'il en soit, la France ne se soutient plus que par le catholicisme, c'est-à-dire par l'influence spirituelle de l'Eglise qui conserve encore un reste d'opinion publique organisée. Tous les coups portés à l'Eglise, c'est donc en réalité la France qui les reçoit. Si « libre » que se prétende un « libre penseur », il a encore le souci de ne pas être trop méprisé par le « calotin ». Le protestant même lui doit de surveiller sa « raison » et sa « conscience ». L'Eglise, c'est le seul frein qui subsiste encore, — non seulement aux actes, mais aussi aux sentiments et aux pensées. De même, au point de vue temporel, ce sont les gouvernements monarchiques étrangers qui enrayent le plein épanouissement de notre parlementarisme, c'est-à-dire la dernière curée et la fin de tout. Le positivisme, il faut bien en convenir, n'est encore qu'une magnifique promesse, — et qui ne se réalisera pas si la France est définitivement livrée aux fauves que l'ombre protectrice de la croix intimide encore.

M. Guy-Grand reprend pour son compte l'assertion extrêmement audacieuse de M. H.-L. Follin qu'une société se peut gouverner sans gouvernement, c'est-à-dire que l'organe n'est pas nécessaire à la fonction. Mais ce n'est là qu'une manière de se tirer d'affaire sur laquelle il serait dur d'insister. Passons. Les Académies lui paraissent, avec M. L. Arréat, ce qu'on peut souhaiter de

mieux pour former un pouvoir spirituel. Mais « livrés à eux-mêmes, dit-il, comment ces corps constitués, dont les membres ne s'entendent pas entre eux, pourraient-ils agir sur l'opinion ? » Est-il besoin de le rappeler ? Auguste Comte jugeait sévèrement les Académies pour leur stérile érudition, leur dilettantisme littéraire, leur spécialisme, leur mandarinisme, etc... « Le pouvoir spirituel devant régulariser tous les autres, écrivait-il, il peut moins qu'aucun d'eux surgir par décret, et doit, comme toutes les grandes choses, avoir un début imperçu. »

Il y a aussi les journaux et les partis. Hélas ! ce sont les corrupteurs et les exploités de l'opinion publique. Bénéficiaires du désordre, ils ne peuvent que l'aviver de toutes façons. Attendre d'eux qu'ils soient des éducateurs et des guides, c'est attendre des fabricants d'absinthe et de trois-six qu'ils combattent l'alcoolisme.

Certes, le journal à fort tirage est devenu un puissant moyen d'action sur le populaire, les mœurs, le gouvernement. On sait de reste à quoi il sert. Mais ce qui est fait pour le mal pourrait être mis au service du bien. Les honnêtes gens ne sont pas tous des imbéciles. M. Georges Guy-Grand cite quelques journaux de partis, désintéressés et sans grande portée, et il ajoute que ces journaux ne font que participer au gâchis général. Il a bien raison. Et d'abord parce que ces journaux ne sont pas des forces, parce qu'ils n'ont point de doctrine. Ils s'adressent à une clientèle de partisans, et non à l'ensemble des Français. Ils se proposent de passionner et non d'instruire ; de conquérir et non de construire. Ils visent à quelques modifications politiques et économiques, plus ou moins justifiées, non à reconstituer la société française. Ce qu'un positiviste peut entreprendre est tout autre chose. C'est un journal d'informations qui avertirait et contrôlerait, d'éducation qui redresserait et élèverait, de direction qui dénoncerait et blâmerait les dirigeants incapables ou indignes. Non pour satisfaire un parti, on l'entend bien, mais pour consolider et améliorer l'ordre social. Ce journal devrait avoir et aurait aussitôt, s'il était vraiment ce qu'il doit être, un tirage égal, sinon supérieur, au plus répandu des journaux de Paris. Par là, s'il ne peut être une « affaire », s'il est même onéreux, il serait une force réelle et exercerait une espèce de dictature spirituelle dont la tâche principale serait de préparer, de rendre possible en la contenant, la dictature temporelle qui nous libérera de l'ignominieuse tyrannie parlementaire. Si les hommes de parti pouvaient être instruits par l'expérience, la récente déception de M. Charles Maurras et de ses amis eût convaincu l'ardente phalange de l'*Action française* que cette marche est bien la plus sûre et donc la plus rapide. Avec leur « politique d'abord », ils font de leur prétendant un candidat, qui doit promettre, se compro-

mettre, et surtout s'engager avec les puissances actuelles, c'est-à-dire la ploutocratie.

Certes, un sacerdoce positif organisé serait bien préférable ; mais nous n'en sommes pas là. Il faut aller au plus pressé. Dans notre chaos de Babel, je ne sais pas de procédé plus efficace pour réorganiser l'opinion publique. La simple prédication n'est pas suffisante. L'appel au bon sens restera sans écho. Il faut y forcer, dans le spirituel comme dans le temporel, — et par des applications constantes.

Le Palais du peuple, qui ne paraît pas d'une nécessité si pressante, devrait être, de même, une force sociale agissant d'une manière dictatoriale, — entendons une Confédération générale du travail intelligente, sachant ce qu'elle veut, ce qu'elle peut, et où il faut aller, non pour détruire, mais pour construire.

M. Georges Guy-Grand pense qu'une telle entreprise est trop désintéressée. « Voilà une discipline surhumaine, dit-il, qui n'est pas susceptible d'amener beaucoup d'adeptes à la politique positiviste, mais qui ne lui amènera que des recrues de choix, une véritable élite ». C'est bien ce qu'on veut pour agir. Le positivisme n'est pas une aventure électorale, le nombre de ses adeptes importe moins que leur valeur. Il ne s'agit pas de prosélytisme, mais de reconstruire un ordre vivant. Personnellement, j'ai gardé du maître qui émerveilla mon adolescence, Proudhon, l'horreur du prosélytisme. C'est l'esprit du positivisme, sa discipline, dont il faut animer les hommes et vivifier les institutions. Présentement surtout, la quantité des adeptes plus ou moins intelligents importe bien moins que les réalisations. Nous avons d'abord à susciter un pouvoir spirituel positif ; car son absence totale est une terrible menace pour la civilisation. La qualité en sera rare, en effet. Une abnégation quasi absolue, comme A. Comte, Pierre Laffitte, Audiffrent nous en ont donné l'exemple, est indispensable. Elle est facile, d'ailleurs, au vrai positiviste. Un tel office exige encore plus les dons du cœur que ceux de l'esprit.

M. Guy-Grand fait observer que ce désintéressement de toute puissance matérielle « fera joliment l'affaire du temporel ». C'est méconnaître la puissance propre du pouvoir spirituel. Ce qu'il y a de désastreux dans le suffrage universel, par exemple, c'est qu'il « intéresse » chaque citoyen bien plus à la possession du pouvoir qu'à son sage exercice, et même les prétendants. Toutes les énergies se gaspillent pour et dans les élections. La bande radicale-socialiste joue sur le velours : elle dispose de tous les moyens de pression et de corruption, et donc des urnes. L'opposition qui accepte ce jeu, réglé et truqué d'avance comme un match de lutteurs de foire, est le meilleur appui du bloc. Si elle n'existait point, les préfets l'inventeraient. Mais s'il y a les politiciens et les journalistes qui en vivent, il y

a encore beaucoup de Français qui en pâtissent, et peut-être ne sont-ils pas tous hébétés. Ceux-ci, on pourrait les convaincre qu'ils se défendraient mieux sur un terrain moins favorable à leurs exploités. Voici un exemple : la courageuse condamnation des manuels scolaires par les individus sans mandat que sont devenus les évêques a plus fait pour la liberté de l'enseignement que toutes les interpellations des députés et des sénateurs de la droite. Nos maîtres actuels ne sont forts que de notre faiblesse et de notre stupidité devant leurs ruses. La moindre force sociale les fait trembler, et ils ne résistent à aucune influence. La ploutocratie se soucie peu des élections, et c'est elle qui commande en fait. La sociocratie pourrait autant, plus encore, si elle se formait enfin. Un Briand suit le sort qu'on lui fait. Et la plupart des parlementaires sont aussi souples. Ils ne saccagent le pays que parce que la maison est ouverte et sans gardien. Avec un bon fouet et quelques os, on les materait et on les dresserait congrûment.

M. Georges Guy-Grand nous parle des « multiples pouvoirs spirituels » qu'exercent les penseurs, les orateurs et les écrivains. Ici, l'erreur s'aggrave encore. Qu'il relise donc *Les Majorats littéraires, L'Avenir de l'Intelligence...* L'écrivain n'est plus dirigeant, il est dirigé. Il se prostitue peu ou prou. La propriété littéraire est la lourde chaîne que la ploutocratie lui a forgée, et il l'aime d'être dorée. On n'obtient le succès présent — qui est la richesse et les honneurs — qu'en flattant les préjugés et les vices. Les probes écrivains, les éducateurs sont submergés sous la production des amuseurs ordinaires de la foule. Il n'y a plus de critique indépendante pour les signaler au public. Dans la presse, tout se paye, la bibliographie comme les souscriptions philanthropiques. Le livre est affaire d'argent, comme l'œuvre d'art. De braves gens font appel au juge pour réprimer la pornographie. Quelle candeur ! La propriété littéraire pousse à la pornographie, et le parlementarisme ne s'y peut opposer. Le juge n'est plus qu'un agent politique, parce qu'il dépend du temporel. Et cette confusion des fonctions explique l'impuissance judiciaire que décèle une affaire Steinheil. Sans pouvoir spirituel, il ne saurait y avoir de justice, parce qu'il n'y a pas de justice si le magistrat est asservi au temporel.

Les soi-disant « pouvoirs spirituels éparpillés » ne sont pas en fait des pouvoirs, parce qu'ils ne sont pas des forces prédominantes. Au lieu d'être au-dessus pour conseiller, consacrer et régler, ils sont subalternés pour servir tous les abus.

Les opinions sont multiples, divergentes. Laquelle prévaudra, demande M. Guy-Grand ? Je ne connais que deux doctrines susceptibles d'inspirer un pouvoir spirituel : le

positivisme et le catholicisme. Dans l'humanité, socialement, elles convergent. Elles ne se séparent qu'au delà, et, dans la pratique politique, cela importe peu. Leur sociologie ne saurait donc différer, non plus que leur mathématique. Leur morale non plus. En ce qui concerne la terre, les prescriptions de Dieu sont positives. Dieu n'a rien voulu contre la nature de l'homme et du monde. Comme l'écrivait un certain Père jésuite : « Dieu n'a pas créé la morale pour que nous devenions fous ». De même le grand saint Ignace de Loyola disait : « Priez Dieu comme si vous ne comptiez pas sur vous, travaillez comme si vous ne comptiez pas sur Dieu ».

Les conditions de l'ordre comme les conditions de la vie sont donc les mêmes pour le catholicisme et pour le positivisme. Ce sont les deux seules doctrines qui subordonnent en tout la personnalité à la socialité.

Mon contradicteur n'accepte point la loi des trois états, et donc que le positif soit définitif. Que voit-il au delà du positif ? Y a-t-il une connaissance, une pensée humaine qui ait dépassé cet état ? Peut-on même en concevoir un autre, après ?

Il répugne au dogmatisme. N'est-ce pas un dogme que d'affirmer la réalité du sujet et de l'objet ? Pas de pensée, pas de sentiment, pas d'action, pas d'existence sans dogme. C'est le fondement même de la positivité. On ne construit rien de durable sans assise. Le pirronisme absolu est impossible. En tout cas, ce ne peut être une pensée. Ses tenants les plus logiques ne se rencontrent que dans les asiles d'aliénés. La négation nihiliste est moins insensée ; mais elle aussi repose sur des dogmes. Alors ? Rien de plus sûr que cet axiome : « le dogmatisme est l'état normal de l'intelligence humaine ». Acceptons donc les dogmes qui permettent le plus grand développement de vie harmonieuse. Les dogmes positifs ont pour eux encore d'être relatifs.

D'ailleurs, on reste « libre » de déraisonner. Le pouvoir spirituel ne disposera d'aucun moyen matériel pour s'y opposer, puisqu'il n'est et ne peut être que « la réaction normale de l'intelligence et du sentiment sur la force ». Seulement, l'opinion publique, convenablement réorganisée, dégagera une atmosphère saine, calme et sensée, où les extravagances du cœur, des bras et de la tête ne pourront se propager. Cela suffira, pour l'hygiène mentale et morale. Les aberrations ne seront pas encouragées par la lâcheté et la niaiserie, et elles se dissimuleront.

On me fait souvenir que j'ai dit : « Il est facile de traiter d'insanes et de déments ceux qui ne sont pas de notre avis : il l'est moins de leur montrer qu'ils le sont. » Qu'est-ce donc que déraisonner, me demande-t-on ? Un positiviste peut répondre : c'est refuser de se soumettre aux réalités constantes, aux conditions de la santé, de

la raison et de l'ordre. Le vol, l'assassinat, l'amour libre, le féminisme, pour reprendre les exemples cités, ne sont pas seulement condamnables pour un esprit sensé parce qu'ils outragent les mœurs et heurtent les opinions du jour. Les mœurs et les opinions se peuvent modifier. On les condamne parce qu'ils comportent des conséquences destructives dont les « relations invariables », auxquelles sont soumis tous les phénomènes sociaux, nous avertissent. Voyez le mariage. Pour tout Occidental clairvoyant, il n'y a pas de doute que le mariage indissoluble, tel que l'a institué l'Eglise, est la condition d'existence de la famille, comme la famille est l'élément organique de la société civilisée. A. Comte avait prévu les suites fâcheuses du divorce, et qu'il nous mènerait rapidement à l'amour libre, c'est-à-dire à la dissolution de la famille, à l'esclavage économique de la femme, obligée au travail et à la prostitution, à l'enfant apache, — et au reste qui va venir. Les dogmes ont leur utilité.

* * *

M. Guy-Grand m'objecte encore : « Mais si on est assez mauvaise tête pour ne pas se laisser persuader ? L'Eglise d'autrefois avait une réponse toute prête : le recours au bras séculier ; mais le positivisme s'interdit cette réponse. Alors on ne voit plus. » Sans la lumière d'une synthèse suffisante, on voit toujours mal. L'Eglise n'a eu recours au bras séculier que lorsque déjà elle s'affaiblissait, — et de par son principe théologique, absolu, elle devait inéluctablement s'affaiblir. Elle fut à l'apogée au moyen âge, alors qu'elle n'était qu'une puissance spirituelle, aussi distincte qu'il était possible de la puissance temporelle qu'elle dominait.

Si le pouvoir spirituel est faible, me dit-on, le temporel n'en tiendra pas de compte ; s'il est fort, il absorbera le temporel. Un vrai pouvoir spirituel domine toujours le temporel, puisque c'est lui qui le conseille, le consacre et le règle ; mais s'il se confond avec, il se diminue et se perd.

Il paraît téméraire de fonder tant d'espoirs sur la puissance morale en un temps où celle de l'argent est sans limite. Oui ; mais celle-ci tue et celle-là ranime. C'est aussi un dogme nécessaire aux Français que de croire à la pérennité glorieuse de la société française. Et puis, M. Guy-Grand en convient lui-même : « La force morale est la force véritable. » Il veut dire : la puissance d'ordre qui fait converger les forces et les rend fécondes. Il écrit encore : « Pour cynique ou blasé que soit un homme politique, il se défend toujours de laisser après lui une trop forte réputation d'illogisme. » Le politicien, cette brute vorace, n'est donc pas complètement insensible aux réactions de l'opinion publique. Le chantage serait une industrie moins prospère s'il en était autrement.

Néanmoins, M. Guy-Grand ne peut admettre que le pouvoir spirituel deviendra d'autant plus puissant qu'il sera plus détaché

de tout temporel. Il se préoccupe des sanctions. Le positivisme n'aura pas l'ostracisme ni l'épouvantable excommunication ; mais leur équivalent social, rigoureusement appliqué par le prolétariat organisé : le boycottage. Toutefois, il aura plutôt recours au blâme public, qui aura toute son efficacité, — l'hypocrite distinction bourgeoise entre la vie privée et la vie publique ayant été dénoncée, — quand chacun vivra au grand jour. Si cela paraît trop anodin aujourd'hui, c'est que l'étatisme jacobin, en paralysant toute la vie sociale, a aboli la plupart des réactions de l'opinion publique, qui ne se produisent plus que pour les choses équivoques ou ridicules, dont la politiquerie se désintéresse : la mode féminine, par exemple, le ton mondain, tous les snobismes...

Notre pourfendeur confond aussi la division du travail social avec la spécialisation désordonnée : « Qu'un grand esprit, dit-il en parlant de Comte, à la fin du dix-neuvième siècle, ait soutenu sérieusement de pareilles rêveries ; qu'il ait cru possible d'établir, à la mode de Cousin et de Platon, des cloisons étanches dans l'âme et dans la société, c'est un de ces faits qui ne laissent pas d'attirer l'étonnement, et qui ne sont pas précisément propres à fortifier le dogmatisme. » Ce qui surprend surtout, et avec raison, ce qui est vraiment peu propre à fortifier le parti pris de la négation, c'est une telle aisance à se méprendre et à tout embrouiller. Dans le positivisme, tout est lié et relié, et l'indivisibilité de la nature humaine y est proclamée avec force. Si la pratique est nécessairement spéciale, la théorie doit être toujours générale. Chacun ayant sa tâche définie, il doit savoir comment cette tâche concourt à l'œuvre d'ensemble. Dans la confusion anarchique présente, au contraire, sans rien concevoir, chacun veut tout exécuter. Et c'est le vice capital que M. E. Faguet impute à la démocratie : le culte de l'incompétence. Le pouvoir spirituel a donc précisément pour destination spéciale d'éviter les graves inconvénients de la division du travail en remplaçant « constamment au point de vue général des esprits toujours disposés par eux-mêmes à la divergence » et en faisant « rentrer dans la ligne de l'intérêt commun des activités qui tentent toujours à s'en écarter ».

Il n'y a pas partage des facultés. La spécialisation des fonctions se détermine seulement par la prédominance des facultés. Mais le positivisme les cultive toutes, en chaque être humain, pour les harmoniser dans sa vaste synthèse. « Cloisons étanches dans l'âme et dans la société », dit M. Guy-Grand. A. Comte s'est borné à distinguer pour ne pas confondre et à limiter pour ne pas disperser.

Le pouvoir spirituel même n'est pas purement contemplatif. Il a son champ d'activité : la vie privée, le sacerdoce, l'art, l'éducation...

Nul ne fut plus éloigné de l'intellectualisme pur que le fondateur de la religion de l'humanité. Lisons-le : « La présomption scientifique dédaigne trop la raison empirique, dont les succès indiquent quelquefois, aux vrais philosophes, beaucoup plus de puissance mentale que la plupart des travaux théoriques. Une insuffisante rationalité poussée même à redoubler les efforts intellectuels, en obligeant à induire péniblement ce qui pourrait être aisément déduit. Sans doute, les conceptions deviennent ainsi moins générales, et par suite moins cohérentes; mais elles sont souvent plus réelles et plus utiles... Il importait d'autant plus de rectifier ici les aberrations académiques sur une division absolue entre la raison théorique et la raison pratique qu'une telle opinion empêcherait toute saine appréciation de la hiérarchie humaine. »

M. Guy-Grand nous dit : « L'humanisme rayonne comme une étoile au-dessus des spécialités. » Nul n'a rien dit de plus fort contre le spécialisme scientifique ou économique que Comte; nul n'a voulu une Humanité plus complète.

M. Guy-Grand prend son parti de « la fatalité de l'anarchie ». C'est reconnaître qu'en dehors du catholicisme et du positivisme, il n'est pas d'ordre français possible. Cette diversité philosophique est la vie, affirme-t-il. Soit. Tout est vie. Mais cela, c'est une vie inférieure qui dissout une vie supérieure. « Merveilleuse floraison du génie humain », ajoute-t-il. Floraison léthifère. Elle effrite, empoisonne, ruine : mais où sont ses monuments, ses œuvres, ses libertés, ses joies ?

Les hommes veulent être « complets ». Eh bien ! c'est parce que chaque individu poursuit la chimère d'être un tout, absolu, de rapporter le monde à sa parcelle éphémère que ce qui était grand et durable, la société humaine, s'écroule et se pulvérise, que la barbarie réapparaît, que le progrès n'est plus possible, et que l'individualité même se désagrège. Mais M. Guy-Grand se défend d'être contre la division du travail social. Qu'est-ce à dire, sinon qu'il admet des catégories, une organisation, une société continue ? Que devient alors l'homme en soi, l'homme « complet », cette creuse abstraction de la métaphysique révolutionnaire ?

Il va même plus loin dans les bons sens. Il me concède « qu'il faut conserver et cultiver la socialité, le sens de ce qui relie et de ce qui unit, parallèlement aux tendances qui portent de plus en plus à distinguer ». C'est bien là qu'on l'attend. Peut-il ne point voir que, pour s'y employer congrûment, il nous faut d'abord une assise, c'est-à-dire des dogmes; une méthode, c'est-à-dire des règles; une doctrine, c'est-à-dire un but ? C'est très bien d'invoquer, avec de Bonald, « les lois éternelles des sociétés ». Mais il faut, d'abord, ne pas les vouloir plier à ses fantaisies. Comment les faire respecter ?

Voilà la question primordiale. De ces lois, « la merveilleuse floraison du génie humain », comme il qualifie somptueusement notre lamentable anarchie intellectuelle, n'a pas laissé grand'chose. Elles sont discutées, ridiculisées, niées avec succès, — et c'est d'une originalité profitable que de trouver les sophismes qui achèvent de les ruiner. Quoi qu'en dise Fournière, le vol et l'assassinat ont leurs apologistes. C'est Rodion Raskolnikof de *Crime et Châtiment*. Racadot et Mouchehrin des *Déracinés*. Lebiez et Barré, qui furent exécutés pour avoir joint la pratique darwinienne à la théorie, n'était pas plus « insanes ou déments » que les féministes.

De même que les anciens phalanstériens, avec leur naïve utopie du travail attrayant, supposaient que tout mouvement quelconque et tout jeu étaient du travail, M. Guy-Grand considère toute influence intellectuelle comme un pouvoir spirituel. C'est méconnaître cette « grande loi éternelle des sociétés » comme des êtres vivants qu'il n'y a pas d'action sociale sans coordination et concours, et pas de fonction sans organe. « Tout pouvoir spirituel digne de ce nom s'efforce de répandre le sentiment du devoir. » Qu'est-ce que le devoir ? Un dogme. Comment reconnaître un dogme sans doctrine ? Tous les agrégés et les docteurs en philosophie, toute l'Université, tous les auteurs des gros in-8° de chez Alcan ne s'en tirent qu'avec des mots et du brouillard. Ces savants ignorent ce que sait le plus naïf des curés de campagne, et d'abord qu'ils ne savent rien.

Pendant que le criticisme métaphysique aboutit à cette misère, M. Guy-Grand prétend que « l'impuissance radicale du positivisme » provient de ce qu'il substitue la notion de devoir à celle de droit, au lieu de les concilier.

Le point de vue social, positif, qui est celui du devoir, ne saurait se concilier, ni théoriquement, ni pratiquement, avec le point de vue personnel, négatif, qui est celui du droit. Les devoirs sont le ciment social, les droits sont des éléments destructifs.

C'est parce que la démocratie n'est pas ce qu'elle dit être que la société résiste encore. C'est cette hypocrisie qui nous sauve. On a proclamé tous les droits; mais en réalité il n'y a qu'une classe qui en use et en abuse. Au demeurant, les droits ne valent jamais que pour les forts, et depuis la Révolution, les forts sont les riches. J'aurai à montrer un jour quelle monstrueuse duperie pour le prolétariat sont les « droits de l'homme ».

Si l'on peut attendre beaucoup de la vertu médicatrice de la nature, on ne saurait admettre pourtant que l'ordre social soit spontané. L'unité morale ne se fera pas d'elle-même. Toutes les grandes œuvres humaines

ont été conçues par un cerveau, ordonnées par une volonté et exécutées par des bras. « La plate-forme d'accord entre tous les penseurs est très solide, écrit M. Guy-Grand, mais étroite, elle s'élargira progressivement avec les progrès véritables de la science sociale. » Cet optimisme, évidemment, est une issue. Malheureusement, il n'est pas fondé. Il n'y a pas de vérité sociale qui lève d'elle-même. Il y a des vérités qu'il faut enfin coordonner. Depuis que Comte a créé la sociologie, les soi-disant penseurs n'ont pas cessé de divaguer, et de mieux en mieux. Tout les y incite d'ailleurs : les applaudissements, les rubans, les places et les prébendes. Il faut plus que de l'érudition ou des talents d'expression pour accorder les hommes. S'il y a vraiment progrès en ce sens, il est très lent, on en conviendra, et peu sûr. Or, la société doit vivre, et dès maintenant.

Toute société est en somme un concours organisé des forces continues. Il y a eu des sociétés, il y en aura encore avant que la raison et la fin de toutes choses soient connues, — s'ils doivent l'être jamais. De là la nécessité sociale des grandes synthèses subjectives que sont les religions.

Pour subordonner la personnalité à la socialité, c'est-à-dire pour organiser le concours en garantissant le maximum d'indépendance, deux pouvoirs se sont constitués de tout temps : le temporel, par le commandement et la contrainte ; le spirituel, par la persuasion et la sympathie. Il n'y a jamais eu, il ne peut y avoir de société sans gouvernement.

M. Guy-Grand tient à la confusion des deux pouvoirs. C'est bien dans le sens de la rétrogradation jacobine. Mais il se trompe en disant que le « jacobinisme est éternel ». Une telle régression est morbide, et un état morbide ne peut pas durer : il faut guérir ou mourir.

C'est se moquer vraiment que de préconiser le jacobinisme au nom du progrès, de la liberté et de la démocratie.

Tout le progrès politique consiste à substituer l'autorité persuasive à l'autorité impérative, et donc d'abord à les séparer nettement. Le jacobinisme qui les confond est une rétrogradation sur le catholicisme qui les avait sagement distingués. Le progrès est ainsi dans le sens de la liberté. Il n'y a pire tyrannie que le jacobinisme, parce que c'est la tyrannie illimitée, sans responsabilité. Dans la théocratie, à laquelle le catholicisme avait mis fin, cette tyrannie était au moins contenue par la crainte d'un Être suprême et elle avait toujours quelque grandeur. On l'a dit : la pire des théocraties c'est l'athéocratie.

J'entends bien que le jacobinisme proclame la souveraineté populaire et que le positivisme réclame la dictature. Dans son étude de la *Revue de métaphysique et de*

morale, M. Guy-Grand soutient que le principe essentiel de la démocratie est le suffrage universel. C'est une erreur historique et sociologique. Ce n'est pas par l'élection, par des votes platoniques, c'est par l'opinion, par l'exercice réel de ses volontés dans les groupes sociaux que vit la démocratie. Et c'est l'étatisme parlementaire, jacobin, qui supporte le moins l'action libre ; c'est sous le régime du suffrage universel que l'opinion publique a le moins de jeu. Le parlementarisme ne tiendrait contre aucune liberté positive. L'opinion publique est donc dispersée par les intérêts particuliers et antagoniques. Si elle parvient à se former, à l'occasion d'un événement extraordinaire, elle ne peut faire pression sur une masse d'élus irresponsables. Tout s'emploie à l'égarer et rien à l'éclairer. On lui fait croire, d'ailleurs, qu'elle s'est suffisamment exprimée, en une fois, sur tout, au moment des élections.

La dictature positive ne sera pas le césarisme, qui est une sorte de jacobinisme atténué. Elle garantira les libertés, — et d'abord parce qu'elle ne pourra rien contre les forces sociales, les libertés constituées dont elle émanera.

M. Guy-Grand me demande si j'imagine que « notre dictateur prendrait conseil d'un pouvoir spirituel quelconque » ? C'est constater encore, après l'avoir admis, que la force morale soit une force, que le pouvoir spirituel soit un pouvoir, — et c'est biffer les plus belles pages de l'histoire humaine. Quoi donc faisait courber la tête au « fier Sicambre » et se prosterner les orgueilleux empereurs devant l'image du doux supplicié du Golgotha ?...

Le pouvoir spirituel est le plus puissant des pouvoirs, et pour l'ordre, pour la liberté, pour le progrès.

G. DEHERME.

II

POUVOIR SPIRITUEL ET POSITIVISME

(Réponse à M. Deherme)

Au moment de prendre la plume pour répondre à la réponse de M. Deherme, je me demande si c'est bien utile. Et j'ai la persuasion intime du contraire. Il m'apparaît qu'après cette controverse nous « coucherons » chacun « sur nos positions », comme il arrive dans la plupart des disputes de ce genre. M. Deherme m'accuse de ne pas comprendre Comte ni la nature du pouvoir spirituel, et je suis bien obligé de lui dire qu'il a mal entendu la plupart des objections que j'adressais au positivisme politique. Insistons cependant, faisons un dernier effort vers la clarté. Le sujet est de ceux qui valent qu'on y revienne, pour préciser les situations.

Marquons d'abord l'accord au point de départ. Le positivisme pose une grande vérité. Pour sortir de l'anarchie présente, pour éclairer et diriger l'opinion publique, il faut une doctrine. Et cette doctrine doit être totale, elle doit être une religion. Une vie ne s'ordonne que par rapport à une grande croyance qui embrasse tout l'univers, ou toute l'humanité, ou une portion notable de cette humanité. Et cela parce que l'homme est dans son essence un animal religieux, un animal philosophe, un animal politique. Même les systèmes qu'on accuse de nier l'influence de l'activité pensante, comme le matérialisme historique, ne la contestent pas; ils ne font qu'en régler les modes. L'homme pense; il raisonne ou peut raisonner ses actes; il est un animal finaliste: voilà une constatation fondamentale. C'est pourquoi une religion, au sens strict du mot, est si nécessaire aux croyants; c'est aussi pour cela qu'une vaste synthèse, une belle espérance, une religion au sens symbolique reste un aliment nécessaire à ceux qui ne peuvent plus être des croyants, mais qui veulent vivre et agir. Chez les hommes de sens critique aigu et de haute culture, cette croyance morale sera très relative, et elle saura prendre conscience de soi et se limiter sans se détruire; chez ceux qui n'ont pas encore poussé sur eux-mêmes ce travail intérieur ou qui craignent de le faire, elle tendra spontanément à prendre l'essor et la forme des anciennes religions. Il ne faut pas s'effrayer de ces mots religion et dogme, à condition de les bien entendre.

Mais à peine engagé sur la même voie que M. Deherme, nous sommes obligés de nous séparer. Car immédiatement le disciple d'Auguste Comte pose une assimilation où il est difficile de le suivre. Selon lui, il n'y a que deux doctrines qui puissent remplir l'office de religions, parce qu'elles sont vraiment universelles: le catholicisme et le positivisme. Hors de ces deux synthèses, point de salut; tout le reste n'est que divagation. C'est un procédé très commode pour débayer le terrain, mais il n'en est ni plus solide ni plus efficace. Et il semble que cette tactique doit être repoussée à la fois par les croyants et par les penseurs libres.

Par les catholiques d'abord. M. Deherme ne paraît guère s'en douter et les faits

paraissent nous démentir. L'accord du catholicisme et du positivisme semble parfait. Le directeur de la *Coopération des Idées* ne cesse d'exalter le catholicisme, et les organes catholiques rendent à M. Deherme ses politesses. Pourtant il serait prudent d'attendre la suite. Tant qu'il n'est question que de vitupérer l'anarchie, on conçoit fort bien un accord, mais quand il s'agira d'édifier une doctrine positive, il faudra voir. M. Deherme cependant fait des avances. Il proclame la synthèse catholique supérieure à la synthèse positiviste, parce qu'elle complète le social par le surnaturel. « Mais, ajoute-t-il, cette supériorité n'est qu'apparente, car l'âge théologique est irrémédiablement dépassé. La grande majorité des Occidentaux ne peut plus croire; il faut donc préférer la synthèse positiviste qui ne repose pas sur une base aussi fragile. Ou, tout au moins, faisons le partage des esprits. »

Cela paraît judicieux, en réalité c'est énorme. Que demande M. Deherme aux catholiques? De mettre sur le même pied, d'attribuer une *égale valeur* de régénération sociale à une doctrine fondée sur le surnaturel et à une doctrine qui le nie. Quel est le catholique véritable qui consentira à prendre ainsi les choses? Pour un catholique, c'est le caractère *surnaturel* de sa religion qui lui donne sa valeur sociale; révoquez en doute cette vérité surnaturelle, et vous enlevez la clef de voûte; tout l'édifice s'écroule. On retrouve ici les mêmes difficultés qu'à propos de la collaboration de catholiques et d'athées à l'*Action Française*: malgré les bonnes raisons données par ces derniers, un catholique profondément croyant, à moins qu'il ne place tout son espoir dans une intervention de la grâce, doit être torturé dans sa conscience de voir le catholicisme défendu par des athées dont l'athéisme est tranquille et sûr, et qui ne désirent pas se convertir. Il faut même dire que la position de M. Deherme est bien plus offensante encore, pour un catholique, que celle de M. Maurras. Car celui-ci n'oppose pas religion à religion. Il ne croît pas à la loi des trois états. Il reste sur un terrain très limité: à ceux qui ont besoin d'une synthèse totale, il conseille le catholicisme romain. Mais Comte s'est donné comme un fondateur de religion, une religion sans surnaturel — comme un autre messie. — le messie de l'humanité. Il a prétendu organiser l'humanité

sans dieu ni roi. Il a voulu tout au moins traiter d'égal à égal avec le catholicisme. Un catholique peut-il admettre une telle prétention ? Ce n'est donc pas seulement, comme le croit M. Deherme, parce qu'on prit à Rome Auguste Comte pour l'économiste Charles Comte qu'on repoussa ses ouvertures ; le chef de la chrétienté ne pouvait un seul instant engager la conversation sur ce terrain. Aussi bien, pour le moment, le Souverain Pontife se réserve ; on peut penser que s'il garde le silence c'est qu'il ne croit pas à l'avenir du positivisme. Il ne croit même pas qu'il puisse devenir un danger sérieux pour la foi catholique. Si d'aventure le positivisme intégral prenait force et vie, et s'opposait nettement à la religion romaine, on ne tarderait pas à voir une Encyclique fulminer contre la nouvelle doctrine (1).

Nécessairement suspect aux yeux des catholiques, le positivisme ne peut davantage satisfaire des penseurs libres. Et cela précisément parce qu'il se donne des airs de vérité absolue, définitive, qu'on peut comprendre d'une religion surnaturelle, mais qui ne sont plus soutenables quand on rejette la révélation pour s'abandonner aux seules forces humaines. Auguste Comte n'est pas Dieu ; c'est un grand génie, mais un homme. L'erreur de M. Deherme est de jouer sur les mots *positiviste* et *positif*, de les prendre indûment l'un pour l'autre. « Que l'accord des hommes avec eux-mêmes, entre eux et avec le monde, soit *inébranlablement* établi par la religion *positive*, comme par la religion catholique, nul ne s'élève là contre, j'imagine. » Mais si ! on s'élève là contre ; c'est même la seule chose contre quoi on s'élève. En revanche on ne conteste pas du tout, comme M. Deherme me le fait dire, que l'ordre soit nécessaire au progrès, ni qu'une société puisse se passer de gouvernement (2). Seulement, toute la question est de savoir si cet ordre positif peut-être établi par la religion positiviste, et si le gouvernement le plus

conforme à l'ordre est la dictature positiviste. C'est ce qui est peu vraisemblable. Si la religion positiviste portait la marque d'une indéniable positivité, on pourrait dire en effet que la période critique est terminée et que s'est ouverte la période de foi définitive. Mais a-t-elle ce caractère ? Il faut pour l'admettre avoir la foi positiviste. Confessons que nous ne l'avons pas.

Pourquoi nous ne l'avons pas ? D'abord pour cette raison, qui dispense de toutes les autres, que la grâce nous fait défaut. Et puis parce que nous voyons dans le positivisme, entendu comme synthèse totale, trop de difficultés. Il ne peut être question de les étudier toutes ici. Disons seulement qu'au point de vue social, le plus important, Auguste Comte apporte une solution qui n'a guère chance d'être adoptée par le prolétariat. Il veut l'« incorporer » à la société, mais l'incorporer en tant que classe, et à condition qu'il ne cesse pas d'être une classe distincte de celle des capitalistes et des philosophes. Son rôle sera d'être l'auxiliaire du pouvoir spirituel pour régler l'exercice du pouvoir temporel, mais il ne devra rien tenter contre les capitalistes, seuls dépositaires du loisir, de la responsabilité, de la direction des entreprises. Le vrai bonheur du prolétaire est dans sa non responsabilité ; sa « fonction » est de travailler sans diriger, d'être pauvre sans désirer la richesse, et de trouver une compensation dans la vie affective. M. Deherme reprend toutes ces idées, et il vitupère le socialisme, le réformisme, le syndicalisme révolutionnaire, qui poussent le prolétaire à sortir de sa classe, à revendiquer sa part de la direction et de la responsabilité des entreprises, et par conséquent du loisir et de l'instruction nécessaires pour les exercer avec compétence. L'auteur de la *Crise sociale* voit dans ces tentatives autant d'agitations anarchiques. On y peut apercevoir au contraire des efforts encore chaotiques, mais vraisemblablement incompressibles, pour réaliser un ordre économique nouveau. Mais cet ordre, positif, et auquel on peut atteindre progressivement, ne sera pas l'ordre positiviste.

Résumons-nous sur ce point. Il faut, pour justifier l'action, une doctrine morale et sociale, religieuse même au sens large du mot. Cette doctrine doit être positive, en ce sens qu'elle ne doit pas heurter les faits les mieux établis, les

(1) On sait d'ailleurs que M. Pedro Descoqs, l'écrivain de la Compagnie de Jésus qui a publié dans les *Etudes* une série d'articles si favorables à M. Maurras, ne cache pas l'inquiétude que lui donne, pour l'avenir de la foi catholique, la collaboration de catholiques et de positivistes incroyants à l'*Action française*. La remarque vaut évidemment aussi pour M. Deherme.

(2) Si M. Deherme a des doutes sur ce dernier point, la lecture de la troisième partie de mon étude sur le *Procès de la Démocratie* a dû les dissiper.

tendances les plus profondément enracinées de notre temps. Elle peut ne pas être le positivisme. Elle ne sera probablement pas le positivisme.

* *

Venons à l'essentiel du débat. Supposons cette doctrine définitivement fixée, élaborée et distribuée par des organes qu'on n'aperçoit pas très nettement : dans le lointain par un collège de philosophes qui posséderont la science totale, en des temps plus rapprochés par un journal d'informations qui propagera la bonne doctrine, et un « Palais du Peuple » qui serait une Maison des Fédérations intelligentes. Encore une fois ces institutions flottent ou s'élèvent dans une brume épaisse, mais passons. Quels seraient les rapports de ce pouvoir spirituel avec les puissances temporelles ?

Tout l'effort d'Auguste Comte, et de M. Deherme à sa suite, tend à prouver que ces deux pouvoirs peuvent être des forces positives, tout en restant nettement séparées. Nous avons mis en doute la possibilité de cette séparation, et cité en exemple l'Eglise, qui à son apogée avait dominé à la fois le spirituel et le temporel. M. Deherme voit là une « grossière erreur historique ». Pour lui l'Eglise « fut à l'apogée au moyen-âge, alors qu'elle n'était qu'une puissance spirituelle, aussi distincte qu'il était possible de la puissance temporelle qu'elle dominait » ; et c'est seulement « quand elle s'est affaiblie, quand elle n'a plus fait confiance au principe positif qui l'avait élevée si haut, que l'Eglise s'est efforcée de pénétrer le temporel et de l'employer à ses fins. Elle n'y réussit que trop bien. Cela aboutit au Concordat. » Il s'agit donc d'une question de fait : quel fut le rôle de la papauté au Moyen-Âge ?

Pour le connaître, reportons-nous au grand ouvrage d'Achille Luchaire (1), sur celui qu'Auguste Comte appelle « le Grand Innocent III », digne successeur de « l'incomparable Grégoire VII ». Je ne pense pas qu'Achille Luchaire soit pour M. Deherme un historien suspect. Il est tenu en haute estime par l'*Action Française*, qui a considéré comme une profanation de le voir édité posthument par un juif, M. Halphen. Il ne peut donc être rangé dans le troupeau des professeurs que M. Deherme, avec une

assurance bien amusante, appelle les ignorants ou les pédants de Sorbonne. Or, que dit Achille Luchaire ? Il nous apprend que, lorsqu'ils parlaient dans la chaire de Saint Pierre aux fidèles de Rome et aux amis de l'Eglise, les papes « ne craignaient pas de dire que la tiare leur conférait, avec les clefs du ciel, la domination terrestre, et ils invoquaient à leur profit, comme le fondement historique de leurs prétentions, la fameuse légende de la donation de Constantin (1) ». Innocent III « n'a pas pensé ni agi autrement que ses prédécesseurs (2) » ; seulement, quand il se trouvait en présence d'une autorité laïque décidée à s'affirmer par la force, « cet homme d'Etat, avec la modération et le sens pratique qui étaient sa marque », savait trouver une doctrine « opportuniste et accommodée aux réalités ». Lui aussi savait « s'adapter » ! Il avait autant de Léon XIII que de Pie X.

Et ce rêve de domination non seulement spirituelle, mais terrestre, Innocent III passa sa vie à le réaliser dans les faits. Tout au long du grand ouvrage de Luchaire, on le voit donner des empereurs à l'Allemagne, des rois à l'Espagne, des ordres à toutes les « royautés vassales du Saint-Siège ». Les protestations contre cette théocratie vinrent des laïques ou des souverains temporels, de Walther de la Vogelweide en Allemagne (3), de Jean sans Terre ou de Philippe-Auguste ; et ainsi, la séparation du spirituel et du temporel est bien la conséquence, non pas de la volonté papale, mais des premières affirmations de la puissance laïque. Quand le Pape se croit le plus fort, la domination théocratique s'affirme dans toute sa rigueur. A Jean sans Terre, qui invoque son indépendance temporelle et proteste contre les prétentions du « seigneur Pape » : « N'avez-vous pas juré, répond le légat Pandolfo, au moment où vous avez été couronné, fidélité à Dieu, obéissance au Pape, et protection à l'Eglise ? » (4). Et comme Philippe-Auguste, plus redoutable, décline la compétence du Pontife en matière de droit féodal, Innocent III se croit tenu d'argumenter. « Si le pape n'avait pas le droit d'intervenir en matière féodale, sa juridiction s'imposait en matière de péché, *ratione peccati*. Il

(1) A. Luchaire, *Innocent III : La Papauté et l'Empire*, pp. 2-3.

(2) *Ibid.*, p. 15.

(3) *Ibid.*, pp. 10-11.

(4) *Les royautés vassales du Saint-Siège*, p. 218.

(1) *Innocent III*, par Achille Luchaire, membre de l'Institut, 6 volumes, 1902-1908.

s'agissait précisément de savoir si Philippe n'avait pas péché en méconnaissant les droits du roi d'Angleterre, son vassal. » « La théorie d'Innocent III, commente Luchaire, eût permis à la papauté de s'immiscer dans toutes les affaires des laïques » (1). D'ailleurs, Innocent III, parlant à un monarque affaibli, ne s'en cachait pas. « Nous désirons, écrivait-il à Jean sans Terre, SELON LE DEVOIR DE NOTRE OFFICE, diriger en Angleterre, non seulement le sacerdoce, mais la royauté (*tam regno quam sacerdotio providere*) » (2). Et il y parvint. « Une grande royauté chrétienne assujettie publiquement, spirituellement et temporellement à l'autorité spirituelle! la fusion, en ce coin d'Europe, du Sacerdoce et de l'Empire! *Le rêve des papes devenait une réalité* » (3).

Les textes sont assez clairs; les sanctions ne le sont pas moins. Et elles ne sont pas moins temporelles que spirituelles. Jean sans Terre a été excommunié et son royaume frappé d'interdit. Mais comme ces anathèmes restent à peu près sans effet — même au Moyen-Age! — Innocent III a recouru à des procédés plus énergiques. « Le Pape, déclare le légat au roi d'Angleterre, est fermement résolu à envoyer une armée en Angleterre » (4), et Philippe-Auguste convoque en effet son armée à Rouen, puis campe à Boulogne, prêt à l'embarquement. Jean sans Terre doit céder. Et si le roi de France accomplit avec tant d'empressement l'office de bras séculier, ce n'est pas, on l'entend bien, par un amour excessif du Pontife. Lui aussi résista au Pape, lui aussi fut excommunié. Seulement, comme il disposait d'une force autrement effective que Jean sans Terre et qu'il avait pour lui ses barons et même une partie de son clergé, l'excommunication ne l'effrayait pas. « En somme, dit en terminant Luchaire, dans cette Europe soumise presque tout entière au pouvoir politique de son chef religieux, assujettie temporellement et féodalement à l'Eglise, une seule nation, la France, avait pu se tenir en dehors du vasselage romain » (5). On le voit, l'Action française n'a pas tort d'insister sur le caractère fortement anticlérical de la royauté française; on voit aussi lequel, de M. De-

herme ou de nous, a commis la « grossière » erreur historique.

Voilà ce qui se passait au Moyen-Age, à cette époque tant admirée d'Auguste Comte où l'Eglise était à son apogée, où les souverains Pontifes faisaient et défaisaient les royaumes, les frappaient d'interdit et déliaient les sujets du serment de fidélité. On ne parlait pas encore de Concordat, mais on pouvait déjà voir poindre la révolte du temporel. Dans la suite, il affermit sa puissance et voulut à son tour dominer le spirituel. On eut d'abord le gallicanisme, puis le Concordat : Napoléon, c'est Innocent III retourné. L'Eglise prit à son tour figure de persécutée, et cela aboutit à l'ultramontanisme, aujourd'hui triomphant dans le monde catholique. Nul doute que si le catholicisme retrouvait son ancienne suprématie, nous reverrions une « séparation » des pouvoirs analogue à celle que pratiquèrent Grégoire VII et Innocent III, et puisque le positivisme prend pour idéal le catholicisme du Moyen-Age, on voit assez ce que serait la « séparation » des pouvoirs, sous le positivisme triomphant. Dieu nous garde, dirait Renan, d'une telle manière d'être sauvés! Mais ni l'une ni l'autre hypothèse ne sont à craindre. Ce qui est à craindre, c'est le triomphe du matérialisme d'Etat, de ce qu'on appelle inexactement le jacobinisme (1), aussi despotique, quoique en sens inverse, que la théocratie. Et c'est pourquoi ce n'est pas trop de l'effort de toutes les libertés pour contrebalancer la domination spirituelle du pouvoir temporel.

Que retenir de cette discussion? Nous avons suivi M. Deherme sur son propre terrain. Il nous a montré l'Eglise du Moyen-Age, et nous avons trouvé qu'à son apogée elle ne réalisait pas la séparation, mais la fusion des deux domaines. L'idée même de la séparation des pouvoirs a été introduite par des laïques, et, tant que l'Eglise est puissante, c'est par des laïques qu'elle se maintient. Aujourd'hui encore, les catholiques les plus ardents, et même ceux qui sont le plus épris de liberté dans le domaine temporel, laissent échapper des phrases significatives, qui découvrent le vrai fond de

(1) *Les royautés vassales du Saint-Siège*, p. 268.

(2) *Ibid.*, pp. 229-230.

(3) A. LUCHAIRE, *loc. citat.*, p. 225.

(4) *Ibid.*, p. 221.

(5) *Ibid.*, p. 274.

(1) Dans mes précédents articles je me suis servi, comme tant d'autres, de ce mot jacobinisme. Mais M. James Guillaume nous a rappelé fort à propos que les Jacobins ne méritent pas la réputation qu'on leur a fait, et que beaucoup furent des libéraux. (*La Vie ouvrière*, 20 avril 1910, p. 490).

leur pensée. Distinguons entre le commandement et le conseil, s'écrie M. Deherme, et avec lui les sillonnistes et tous les catholiques libéraux ; mais Mgr Germain répond que l'esprit catholique se reconnaît dans « l'obéissance aux directions de l'Eglise, à celles qui conseillent comme à celles qui ordonnent ou défendent ». Et d'un trait de sa plume trempée dans le bon sens, l'archevêque de Toulouse renverse la frêle barricade : « Il y a entre l'obligation et le conseil, entre la foi et la direction une liaison si étroite que mépriser les uns c'est s'exposer en mille occasions à violer les autres » (1). Et il nous faut bien rappeler, une fois de plus, que le catholique le plus jaloux de son indépendance politique, M. Marc Sangnier, reconnaît des « questions mixtes » où il donne nettement le pas « à ce qui est immortel » sur ce qui est périssable, c'est-à-dire à l'Eglise sur l'Etat laïque (2), et c'est pour cela qu'il est chaudement soutenu par Mgr Mignot. Comme ces vieilles controverses sont encore d'actualité ! En voyant Jean sans Terre et Philippe-Auguste revendiquer leurs droits temporels, je croyais entendre le directeur du *Sillon*, et le légat Pandolfo répondait comme Mgr Germain. Enfin, dans sa lettre au roi vaincu, Innocent III, plus assuré, parlait comme parlerait Pie X...

Et il n'y a pas lieu de s'étonner de ces faits ; ils sont très explicables ; il serait surprenant qu'ils ne se fussent pas produits. C'est qu'en effet, pour un catholique comme pour un positiviste, le politique dépend du moral, et le moral du religieux. On ne conçoit pas qu'il puisse y avoir une solution de continuité entre ces trois états ; et il importe peu, à ce point de vue, de réclamer l'indépendance en ce qui concerne la *forme* politique d'un gouvernement si l'on déclare nécessaire la pénétration du spirituel dans toutes les *institutions* de ce gouvernement, dans toutes les manifestations de la vie publique. Or, nous l'avons vu par l'exemple de M. Lamy, c'est ce que fait tout catholique même modéré, c'est ce qu'il est obligé de faire par la nécessité même de sa foi ; à tout vrai croyant, la neutralité de l'Etat est une injure. C'est ce que ferait tout positiviste, si demain s'instaurait la religion positiviste. C'est ce que fait tout dogmatique, nécessaire-

ment clérical par suite même de son dogmatisme. Et comme nous sommes tous plus ou moins dogmatiques, dans la mesure où nous sommes mus par les fortes croyances nécessaires à l'action, nous avons tous une tendance à fondre plus ou moins le spirituel et le temporel. Seuls des eunuques ou des sceptiques pourraient établir une séparation parfaite. Dans une société d'hommes virils, elle ne peut être obtenue que par des précautions réciproques, par un équilibre de forces.

Et voilà pourquoi il est « scolastique » de rêver une séparation parfaite entre le spirituel et le temporel, comme une séparation parfaite entre les « facultés » de l'âme. M. Deherme fait remarquer que Comte n'a pas établi de cloisons étanches, que pour lui le pouvoir spirituel n'est pas purement contemplatif, qu'il a son champ d'activité : le sacerdoce, l'art, l'éducation. La remarque est exacte et intéressante, elle ne fait que confirmer ce qui précède et elle pourrait dissiper bien des malentendus. Il est clair, en effet, qu'un éducateur est un homme d'action autant qu'un intellectuel, et l'artiste même est un producteur autant qu'il réalise ses visions. Il n'y a plus, dès lors, qu'une division intelligente et sage du travail et on ne pourrait que suivre Auguste Comte s'il se bornait « à distinguer pour ne pas confondre et à limiter pour ne pas se disperser ». Mais la pensée de Comte va plus loin. Elle assigne au pouvoir spirituel, c'est-à-dire aux prêtres, journalistes, conférenciers positivistes un rôle *exclusif*, comme elle en assigne un aux capitalistes et aux prolétaires. De même que ceux-ci ne doivent pas sortir de leur classe, qu'ils ne doivent désirer ni le loisir, ni la richesse, ni la responsabilité des entreprises industrielles, de même les spécialistes ne doivent pas sortir de leur spécialité ; ils doivent recevoir toute faite, des mains du pouvoir spirituel, la philosophie générale qui leur permettra de relier les spécialités toujours divergentes, et de situer la leur dans l'harmonie totale. La fonction des philosophes est de n'élaborer et de n'enseigner que le général, comme celle des spécialistes est de n'exécuter que le particulier.

Or, il est douteux que la division des fonctions se réalise sous cette forme. Les prolétaires, disions-nous, à mesure qu'ils

(1) *Le Petit Temps*, 8 mars 1910.

(2) V. les *Annales* d'août 1909, p. 80.

conquerront l'aisance, le loisir, la compétence — et ce n'est pas le positivisme qui entravera ces revendications — accepteront de moins en moins d'être tenus à l'écart de la partie intellectuelle et morale de la production. Par respect et par amour de leur travail, ils voudront accéder, au moins sous la forme d'un contrôle collectif, à la direction et à la responsabilité des entreprises. De même les spécialistes, à mesure qu'ils approfondiront leur spécialité et qu'ils découvriront ses rapports avec la philosophie générale, voudront apporter leur contribution à cette philosophie générale. Ce sont les savants qui font la philosophie des sciences ; ils ne la reçoivent pas toute faite des mains des philosophes, ou, du moins, ils ne la reçoivent que provisoirement, sous bénéfice d'inventaire. Les philosophes n'auront quelque autorité qu'en tant qu'ils seront eux-mêmes des savants, spécialement formés par une discipline particulière. Et ainsi la philosophie générale, la synthèse totale, ne pourra être obtenue que par une confrontation de toutes les hypothèses auxquelles auront abouti les sciences particulières. Elle sera l'œuvre collective des spécialistes réfléchissant sur leur spécialité et échangeant leurs vues, comme l'administration sera de plus en plus l'œuvre collective des techniciens réfléchissant sur leur métier et harmonisant les résultats de leur expérience diverse. Elles ne seront vraisemblablement pas l'œuvre de philosophes placés au-dessus de la science, de politiques placés au-dessus de la production, mais de la collaboration de producteurs et de savants spécialisés accédant au général par toutes leurs expériences combinées (1).

Ni dans la science, ni dans la politique, ni dans l'industrie, une division en castes ne paraît avoir pour elle l'avenir. Il n'est pas question, on le voit, de nier la division du travail, mais seulement la possibilité de cette spécialité particulière qui consisterait à ne vouloir construire et distribuer que le général. Cet effort ultime, couronnement de toute activité qui se développe normalement, dépasse les forces d'un homme, d'une classe ou d'une caste ; il ne peut résulter que d'un échange de vues, par les revues, les journaux, les congrès, les conseils, les assemblées, entre tous les spécialistes diversi-

fiés cherchant ensemble ce qui peut les unir, et quelles vastes synthèses se dégagent de leurs travaux. Par la force des choses, ces hypothèses coordinatrices ne seront jamais dogmatiques, définitives, arrêtées ; toujours mouvantes, parce que toujours à la merci de nouveaux accroissements du savoir, elles n'engendreront donc jamais un nouveau sacerdoce, un nouveau cléricanisme, un organe spécial du pouvoir spirituel. Cet organe sera tout simplement la communauté des hommes qui pensent, après avoir travaillé et aimé. Voilà en quel sens nous disions et nous répétons que les hommes de demain voudront être *complets*. Cela signifie que, bons producteurs et honnêtes spécialistes, et sachant sagement s'incliner devant des compétences différentes, ils ne voudront pas abdiquer leur droit d'apporter leur contribution à la politique générale comme à la vérité générale. Et, n'en déplaise à M. Deherme, quand il s'agira d'action, il faudra bien, pour accorder tout le monde avec le minimum d'arbitraire, en venir au vote. M. Deherme oppose le vote, toujours platonique, à l'« opinion », force réelle. Ne nions pas qu'il soit lamentablement facile, dans la plupart des cas, de tripotiller les votes et de les faire mentir. Mais affirmons avec non moins d'énergie que, dans une société où seraient considérablement réduites les forces de pression économiques, il n'y a d'« opinion » véritable, lucide et réfléchie, que celle qui peut s'exprimer par le vote.

*
* *

La même ambiguïté vicie les rapports du droit et du devoir ; essayons en quelques mots de la dissiper. La distinction des droits et des devoirs est le grand cheval de bataille du positivisme ; cette séparation pour lui est absolue, et il rejette les uns pour ne conserver que les autres. Tous les droits sont individualistes, donc destructifs ; tous les devoirs sont sociaux, donc constructifs. Tout homme n'a d'autre droit que de faire toujours son devoir.

Ici encore cette distinction paraît facile. Le droit et le devoir sont les deux faces d'un même fait, ils sont aussi indissolublement unis que le convexe et le concave. Tout droit s'accompagne du devoir de faire respecter ce droit, et du devoir pour les autres de le respecter. Dire que le prolétaire a le droit de réclamer un peu plus de loisir, un peu

(1) Ces vues seront développées dans la dernière partie de notre étude sur *le Procès de la Démocratie*.

plus d'aisance, un peu plus de responsabilité, c'est dire qu'il a le devoir de les exiger, et que les capitalistes ont le devoir — avec toutes les transitions que l'on voudra — de les lui accorder. Sans doute, en fait, on ne voit pas que les capitalistes soient spontanément disposés à partager leur puissance industrielle ; c'est pour cela que les prolétaires sont réduits à la lutte, et que la lutte de classes apparaît pour eux comme une nécessité. Tout droit n'est efficace que s'il est appuyé sur une force. Mais si l'on veut parler devoir, qu'on commence par rappeler le leur aux capitalistes, et en général aux plus fortunés. C'est à eux d'abord qu'il faut dire : vous n'avez d'autre droit que de faire toujours votre devoir. Transposons en langage devoir ce que nous avons dit dans la langue du droit, et nous sommes en présence de cette alternative : ou dire aux prolétaires qu'ils ont le devoir de ne pas sortir de leur condition, de ne désirer aucun accroissement de dignité humaine, ou dire aux chefs temporels qu'ils ont le devoir de préparer un état social où la collaboration remplacera le salariat. Les positivistes orthodoxes et tous les conservateurs sociaux ne se placent qu'au premier point de vue, et ils traitent d'individualistes ou d'anarchistes les penseurs qui, dans une *conception profondément organique*, préfèrent le second. On jugera où se trouve la véritable socialité, la véritable incorporation du prolétariat à la société.

J'apporte, cela est vrai, quelque insistance à parler de l'amour du droit. Il y a, dans cette façon de poser les problèmes, une beauté mâle, une netteté virile, un sentiment et un respect de la dignité humaine qu'on ne retrouve pas toujours quand on parle du devoir, car le devoir, *la plupart du temps*, n'indique qu'une obligation purement facultative, évasive, dont on peut se dispenser et dont, en fait, on ne se gêne pas pour se dispenser. Les revendications précises du droit ne permettent pas ces faux-fuyants et dissipent cette hypocrisie. Et je suis bien sûr qu'il n'y a ni « métaphysique » ni « nuée » dans cette attitude ; il n'y a qu'une vision très lucide des antagonismes, soutenue par un sentiment moral intense. Mais précisément par l'effet de ce sentiment moral, le droit et le devoir n'ont pas leur fin en eux-mêmes ; ils n'ont de sens que par l'amour et ne s'achèvent que dans l'amour, dans

l'immense réservoir d'altruisme d'où ils sortent et où ils viennent se jeter. Seulement, il est bon d'avoir comme une pudeur de prononcer ce mot d'amour, si prostitué par les égoïsmes et les vilénies que les honnêtes gens n'osent presque plus l'employer — c'est ce dont paraissent ne pas assez se rendre compte M. Sanguier et ses amis. Il y a une noble fierté qui consiste à s'en inspirer dans la pratique sans le clamer à tous les vents, à le faire passer dans les actes sans lyrisme pharisaïque ou hystérique. Le respect du droit, sobre, concentré, profond, et brûlant d'une grande flamme sous son austérité voulue, satisfait les âmes viriles qui ont horreur du cabotinage ; seul il témoigne d'un amour qui n'est pas vain, puisqu'il pose lui-même les bornes où il ordonne à l'égoïsme récalcitrant de marcher. Le devoir, c'est toute la sincérité et toute la douceur de reconnaître le droit d'autrui.

* * *

En définitive, ce qui empêche de tenir pour positive la politique positiviste, c'est bien moins les formules dont se sert Auguste Comte que le contenu qu'il leur a donné. Les formules sont belles et vivifiantes : elles sont des monuments de la sagesse humaine. Mais il est clair que le contenu en apparaît contingent, subjectif et passager, et il a fallu je ne sais quel prodigieux aveuglement à un grand homme qui pourtant fut humble pour croire qu'il apportait le dernier mot à l'expérience des siècles, et qu'après lui il n'y avait plus qu'à obéir sans prétendre examiner. Opposer le positiviste au catholicisme, c'est un beau rêve ; mais tous les Comte de l'avenir, si grands qu'ils soient, auront beau faire : il leur manquera toujours la révélation.

« Ordre et Progrès. — Famille [ajoutons Travail, car cela est important, et il est bien significatif que Comte ne l'ait pas vu], Patrie, Humanité. — Le progrès est le développement de l'ordre. — La soumission est la base du perfectionnement. — L'homme doit de plus en plus se subordonner à l'Humanité... » Nous aussi nous répétons ces maximes, et nous sommes reconnaissants à Comte de nous les avoir données. Nous aussi nous voulons l'ordre, le progrès, la soumission à l'inévitable. Mais l'ordre économique, nous ne croyons pas que ce puisse être à l'avenir le corporatisme et le salariat ; l'ordre politique, nous ne

croions pas qu'il puisse être réalisé par la royauté ou la dictature positiviste ; l'ordre religieux et moral, nous ne croyons pas qu'il tiendra dans deux doctrines. De nouvelles ébauches, filles des découvertes techniques, apparaissent de l'ordre humain ; elles semblent destinées inéluctablement à conquérir les intelligences, les cœurs et les volontés de masses qui deviendront de plus en plus lucides, de moins en moins distantes de leurs élites, et c'est à la réalisation de cet ordre que, pour notre perfectionnement, nous soumettons notre raison. D'ailleurs, soyons bien tranquilles. Auguste Comte a fort bien expliqué que l'esclavage et le servage, pour nécessaires qu'ils aient été, avaient dû disparaître devant le changement des conditions sociales, et que la période critique avait été un instant bienfaisante. Si le salariat se transforme, il se trouvera bien un autre Comte pour expliquer que cette révolution était non moins nécessaire ni non moins bienfaisante que les précédentes, et que son illustre prédécesseur s'était mépris sur la durée de la période critique et l'avènement de l'âge positif. Les philosophes ne sont jamais embarrassés pour expliquer, par une parfaite logique démonstrative, la nécessité de ce qui s'est passé...

Ce qu'il faut retenir de la doctrine du pouvoir spirituel, c'est le principe : toute régénération politique suppose une régénération spirituelle et morale préalable, encore que les institutions, par le simple effet de leur fonctionnement, contribuent puissamment à former les mœurs. Positivistes et nationalistes ont raison, il faut d'abord discipliner l'intellect ; il faut par conséquent une doctrine et une méthode susceptible de rallier tous les esprits. Mais quelle sera cette doctrine ? Elle ne saurait être religieuse ou métaphysique. La preuve n'en est plus à faire depuis que l'on voit catholiques, positivistes, athées travailler ensemble à une œuvre politique, toutes réserves faites sur leurs croyances ou leur absence de croyances. De plus en plus on se convaincra que les convictions supra-sensibles dépendent des besoins des âmes, du plus profond des sensibilités, des « expériences » aussi diverses que les personnes, et la première condition de l'accord spirituel sera de respecter cette diversité. Voilà en quel sens on peut parler, et il faut parler, de merveilleuse floraison du génie humain, et de fatalité

de l'anarchie. Elle exprime la diversité irréductible des natures dans leur intimité inatteignable. Les ressemblances, lien social, sont plus superficielles et ne doivent pas violenter cette diversité.

La doctrine d'accord doit donc être sociale et morale. Mais ici encore il faut voir la réalité sans s'abuser. Il y a deux ordres possibles : l'ordre actuel, fondé sur le capitalisme et le salariat, auquel se rallieront tous les conservateurs, et un ordre nouveau, fondé sur la fusion du capitalisme et du salariat, qui groupera de plus en plus les « révolutionnaires ». Rien n'assure d'ailleurs que cet ordre doive être « définitif ». Qui peut se flatter d'atteindre au définitif ? « Tout est relatif, voilà le seul principe absolu. » Mais il est celui de notre temps, celui d'aujourd'hui et de demain : à chaque jour suffit sa tâche. Il est extrêmement probable que de plus en plus tous les partis vont se grouper autour de ces deux pôles, tout en sachant ménager les transitions nécessaires. Le choix des positivistes orthodoxes est fait : avec leur maître ils iront renforcer l'ordre conservateur. C'est leur droit, mais qu'ils ne traitent pas d'« anarchistes » ceux qui vont à l'autre, à l'ordre qui apparaît maintenant comme révolutionnaire, *parce que c'est un ordre et un ordre apparemment plus stable*, au moins pour quelques siècles. D'ailleurs, nous posons ici le problème philosophiquement, sereinement ; mais dans la réalité il se traduira par un âpre conflit d'intérêts et se dénouera par une âpre lutte. Ce n'est pas là qu'il faut chercher l'unanimité. Elle se trouvera dans les vérités sociologiques que l'expérience de tous les siècles a révélées comme supérieures aux antagonismes, et qui seront utilisées par les partisans de l'ordre triomphant : tu ne tueras pas, tu ne voleras pas, tu te devras à tes enfants jusqu'à ce qu'ils puissent se passer de toi, tu travailleras, tu penseras. Ce sont les vertus familiales, les vertus professionnelles, les vertus civiques, les vertus humaines, vieilles comme l'humanité et durables comme elle, *à la condition de s'assouplir et de savoir se plier aux besoins nouveaux*. Voilà pourquoi nous disions, et nous répétons : la plate-forme d'accord entre tous les penseurs est solide, mais étroite ; elle ne s'élargira qu'avec les progrès véritables de la science sociale. Comte a l'immense honneur d'avoir fondé la

sociologie, mais il ne faudrait pas croire qu'il lui ait donné, à lui tout seul, sa forme parfaite. Il plaît à M. Deherme de rapprocher les assassins des féministes. A son aise, mais c'est un bien triste, bien médiocre et bien stérile jeu d'esprit.

Enfin ce n'est pas nier la division du travail que de mettre en doute la possibilité de la séparation absolue du spirituel et du temporel. Nous savons fort bien qu'il y a des fonctions dans le corps social, et que chaque fonctionnaire doit remplir sa fonction. Nous disons seulement que l'exercice de *chaque* fonction est une *fusion* du spirituel et du temporel et qu'en dehors de la fonction spéciale chacun peut et doit participer au général; que de toute action se dégage une philosophie et que toute idée est une force. On nous a objecté le catholicisme : nous avons vu que le catholicisme, tant qu'il a été fort, n'a pas joué le rôle qu'on lui attribuait un peu trop complaisamment, et s'il redevenait fort on s'apercevrait vite que la distance est bientôt franchie du conseil au commandement. Aussi tenons notre poudre sèche..., tout simplement comme les rois de France ! Les pouvoirs spirituels-temporels vont se mettre au service de ces deux ordres possibles dont il a été parlé plus haut, et c'est la lutte, *la lutte des compétences et des vertus*, qui décidera.

En définitive, irréductible diversité spirituelle, classement progressif des esprits dans les deux ordres sociaux possibles et lutte de ces deux ordres, unanimité dans la reconnaissance des vertus morales qui font triompher dans

la lutte : voilà vraisemblablement ce que nous réserve l'avenir. Il y a là quelques-unes des vues positivistes. Ce ne sont pas tout à fait les perspectives positivistes...

Et pour finir, un petit mot *pro domo*. Que M. Deherme se rassure, je ne suis pas l'âme déseparée qu'il lui plaît de présenter à ses lecteurs. Je sais où aller et comment aller; seulement, je n'ai aucun fétichisme, pas même le fétichisme positiviste. Je ne sais pas ce que sont la Liberté abstraite, ni la Vérité abstraite, ni la Justice abstraite; ni rien d'abstrait ni d'absolu; mais je sais très bien en quoi consistent les exigences présentes, toutes relatives mais impérieuses, de la liberté, de la vérité, de la justice, et aussi de l'ordre et du progrès. Ces lueurs qui tremblent dans la nuit, ces certitudes qui sont vivifiantes, ces espérances qui sont vraisemblables, ces rêves qui sont beaux, je travaille de mon mieux à les réaliser. Ils suffisent à emplir une vie. Et, comme le disait le pauvre Verlaine,

Et vraiment je ne veux pas d'autre paradis...

GEORGES GUY-GRAND.

P.-S. — Outre l'article de M. Deherme, nos lecteurs ont pu lire dans les *Annales* de novembre 1909 une autre réponse à mon étude, de M. G. Persigout. Je ne m'y arrête pas, parce que notre collaborateur me semble professer un positivisme qui sent terriblement le fagot. Si le discours de Périgieux est « hautement positiviste, parce que pacificateur », et si M. Combes est une autorité en matière de positivisme, pourquoi ne serais-je pas positiviste, moi aussi ? Le tout est de s'entendre !.....

Pour qu'on évite un nouveau crime

Un nouveau crime social est près de se commettre : la Cour d'assises de la Seine a rendu un mauvais verdict, un verdict de partialité et d'incomplète sérénité, en condamnant Liabeuf à la peine de mort.

Certes, cet homme a tué, et il doit être puni ; mais il apparaît dès maintenant certain que son bras n'a été armé que par le désir de la vengeance, et le besoin naïf et farouche de sauver son honneur. Des témoignages formels sont venus établir qu'il était un ouvrier gagnant sa vie, et non un souteneur. Les rapports de la police des mœurs — si disqualifiée — ne parviendront pas à effacer ces témoignages.

Il ne faut pas que pour essayer de réhabiliter une institution condamnée par l'opinion, ni surtout pour donner une satisfaction platonique à la Police, le gouvernement de la République fasse une nouvelle fois le geste de Ponce Pilate.

La peine de mort est, dans tous les cas, difficilement défendable : il est des cas où elle apparaîtrait véritablement monstrueuse. Celui de Liabeuf en est manifestement un.

Nous avons, avec tous les gens de cœur, confiance dans la haute impartialité et dans le courage civique de M. le Président de la République pour commuer la peine de ce condamné à mort en celle des travaux forcés.

LA RÉDACTION DES « ANNALES »

L'Ami Teddy

A peine nous a-t-il laissés qu'il revient en hâte, le populaire Teddy, symbole de la grande Amérique, le Teddy national aux douze étoiles moins rayonnantes que celle qui brille sur sa destinée, ami de notre France si accueillante aux individualités de premier rang, l'ami Teddy.

Hier, nous l'acclamions en Sorbonne. Aujourd'hui, on l'applaudit au Théâtre de la Renaissance. Mais Teddy Kimberley et Teddy Roosevelt, c'est tout un.

Il a fallu la divination d'un poète candide, André Rivoire — qui marie encore les bergères et les princes et sait intéresser nos oreilles sceptiques au conte du bon roi Dagobert — pour découvrir la fleur bleue, la petite fleur bleue du sentiment, dans l'âme d'un Yankee roi d'une contrée industrielle, le pétrole, l'acier, le cuivre, où la monarchie est absolue, où les frontières sont marquées par des banknotes et qui fait une guerre perpétuelle à ses voisins en mobilisant des régiments de dollars.

Teddy Kimberley vient chez nous en quête de la femme. La femme, vous entendez bien, ni plus ni moins. Non pas les petites femmes des cabarets montmartrois qui, en versant du plaisir avec le champagne dans les coupes de la grande fête, y jettent aussi — qui le croirait? — d'austères leçons d'économie politique, celle-ci, par exemple, digne de la Faculté de Droit : la circulation monétaire est un élément indispensable de la prospérité publique. Non pas une de ces femmes bien parisiennes qui, pendant les loisirs conjugaux, enseignent à des auditeurs furtifs les plus subtils mystères de la psychologie féminine. Non pas même la jeune fille noble et pauvre dont le blason redoré couvrirait de son ombre fière les portraits des aïeux, pères ou manœuvres, dans les salons de la cinquième avenue. Mais la femme, belle, pure, désintéressée, fine, aimante, inspiratrice et associée, joie et force de la vie, en un mot, la femme.

Et il la trouve, ce Teddy Kimberley qui a toutes les chances. Et il l'aura, lui que nul obstacle n'arrête, en dépit des obstacles qui se dressent, pour tout autre insurmontables.

Mariée, elle divorcera. Divorcée, elle aura beau aimer un jeune sot; il faudra bien qu'elle discerne vite, au fond de son cœur, l'objet véritable et trop longtemps ignoré de son amour, le Yankee victorieux qui, pareil aux dieux antiques, emportera sa belle proie en ses lointaines savanes. Et c'est à la France, hommage flatteur, qu'il aura demandé — et pas en vain — le trésor rare et suprême, la vraie femme.

Cet Américain idéaliste et volontaire, pratique et poète, qui pêche la lune avec la ténacité froide et lucide d'un pêcheur de dollars, cet homme, synthèse admirable des

deux forces qui se contrarient le plus souvent ou se dédaignent, la pensée et l'action, n'est pas une fiction théâtrale. Il se nomme Teddy Roosevelt.

Naguère, il débutsait de leurs repaires les forbans des trusts homicides ou scandaleux. Plus récemment, il chassait le lion dans les forêts d'Afrique. Organisateur de la marine aux Etats-Unis en face du Japon menaçant, diplomate à la manière forte, orateur vigoureux n'ayant qu'un discours varié dans sa monotonie comme une litanie amoureuse et dans lequel bourdonnent tous les bruits de la vie intense, Teddy Roosevelt incarne à miracle le génie rude et obstiné de sa race.

Mais les richesses tangibles ne bornent pas l'ambition du Yankee. Pourquoi ne s'élèverait-il pas des réalités jusqu'à la chimère? La gloire de Don Quichotte épris d'idéal est une gloire enviable après tout. Est-il impossible de monopoliser la gloire sous ses divers aspects, au même titre que le pétrole ou le sucre? Les milliardaires américains ont déjà groupé dans leurs galeries nos chefs-d'œuvre. S'ils allaient jusqu'à tenter de surprendre le secret qui les enfanta : cette étincelle de goût et de génie échappée au foyer magique de l'Idéal!

Ce rêve d'accaparer un jour la suprématie intellectuelle n'eût pas germé dans la tête de l'oncle Tom. Mais l'oncle Tom s'appelle maintenant Roosevelt. Et Teddy vint en France. Il s'y fit le chevalier de la science et de la philosophie. Il disserta en Sorbonne. Bref, il courtoisa avec une gaucherie charmante nos savants et nos artistes.

Comme à Teddy Kimberley la conquête était malaisée de cette grande dame un peu moqueuse, très raffinée et qui ne plaisante pas sur le chapitre des délicatesses, encore mal étudié au pays de Lynch!

La France sourit, d'abord amusée, puis bienveillante. Mais le charme opérant peu à peu. Quand il nous quitta, Roosevelt, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, avait mis l'anneau d'or au doigt de sa belle. John Bull n'eût pas été agréé. Teddy le fut. Et, depuis, c'est la pensée française qui suit, éprise et charmée, dans ses voyages à travers l'Europe. L'homme prestigieux dont le patriotique dessein se réalise : unir en un faisceau indissoluble l'action, sans laquelle l'idée n'est qu'un songe inutile, et l'idée, qui ennoblit l'action et l'élève jusqu'aux cimes du droit, de la justice et de la beauté.

Remercions encore le poète André Rivoire. En dressant sur la scène de la Renaissance la victoire sentimentale de Teddy Kimberley, il prolonge symboliquement parmi nous le triomphe de Teddy Roosevelt.

HENRY VANIÈRE.

Le Rêveur à la Ville

Paris! ville où l'on rit, où l'on peine, où l'on souffre;
Menteuse immensité, pullulement du gouffre,
Ville Lumière, enfer!

Je t'aime pour quinze ans gaspillés sur tes grèves,
Pour les corps mutilés et saignants de mes rêves,
Pour ce que j'ai souffert!

Paris! monde, foyer de mirages prodigue,
Force en activité, fièvre que rien n'endigue,
Laboratoire humain;
Je t'aime pour les jours mauvais et les nuits blanches;
Pour mes illusions croulant en avalanches,
Espoirs sans lendemain!

Trouble océan qu'en vain ont scruté les vigies,
Farouches et monstrueux grouillement d'énergies,
Centre d'un univers;
Je t'aime pour l'effort stérile et la misère
Qui fit de mon destin un douloureux rosaire
De maux et de revers!

Minotaure, mangeur d'êtres, qui nous décimes,
Mais, donnant aux esprits le vertige des cimes,
Sais te faire adorer;
Je t'aime pour la lutte âpre et désespérée,
Parmi trois millions d'hommes à la curée,
Prêts à me dévorer!

Frissonnante forêt humaine, ô multitude
Où l'on se sent perdu comme en la solitude
Hostile des déserts;
Je t'aime pour l'avoir tout donné, sang et moëlles,
Promesses de jadis et songes pleins d'étoiles
En holocauste offerts!

Je t'aime malgré tout, malgré les ans funestes;
Je n'ai pas un regret; nous passons et tu restes,
Et demain sera tien.
Abreuvé de rancœurs, saturé de déboires,
J'ai pris le deuil hâtif des impossibles gloires;
Mais mon cœur l'appartient!

Qu'importe où finira l'épave en ton sein vaste?
Ton caprice autocrate et qui souvent dévaste
Jusqu'en la profondeur,
Sans pitié, consumma d'innombrables sinistres
Au profit d'écumeurs qu'escortent des ministres
Dépourvus de grandeur.

Injustice! Gros mot devant qui l'on renâcle.
Ta faveur, cependant, hausse jusqu'au pinacle
D'étranges vibrions.
D'amers censeurs et leur platonique police
Se plaignent de te voir confondre sans malice
Héros et histrions.

Laissons les conducteurs de foules en baudruche
T'enivrer. Passeront ces frelons dans ta ruche,
Ombres chez les vivants!
Leur gloire, que claironne au ciel la renommée,
S'évanouira comme une vague fumée
Que dissipent les vents.

C'est là le bruit d'un jour, la vanité fugace,
Le nuage épandu sur ton œuvre sagace
Que, patients et bons,
Ouvriers de pensée et manœuvres d'usine,
Nous enfants toujours dans ton ventre en gésine,
Nous tous, qui succombons!

Soyons indifférents à la rumeur frivole.
Tout cela naît, décroît, et s'efface, et s'envole,
Et tout cela n'est rien.

Sachons sous les frelons trouver la ruche austère,
L'effort quotidien, la tâche salutaire
De ton gârierien.

Paix à celui qui peine, au forçat anonyme
Que l'unique désir du bien, du juste anime.
Il peut fléchir le col.
Tu lui dois ta grandeur, ô Paris, et ta force.
La goutte de sueur qui tombe de son torse
Fertilise ton sol.

Car si notre planète a ton nom sur les lèvres,
Ce n'est pas pour ton bruit et pour tes sottises fièvres,
Pour ta vaine clameur,
Pour tes bouffons choyés, tes bateleurs futiles;
Mais pour les artisans et les travaux utiles
Dont on voit, dont on meurt.

C'est pour tous les penseurs dont le rêve persiste,
C'est qu'on te vit : ouvert devant le monde triste
Que courbaient les pouvoirs,
Ebranler l'injustice et sa multiple enceinte,
Et tenter d'ériger une liberté sainte,
Tutrice des devoirs.

Non! tu n'es pas, Paris, la courtisane oblique
Dont la robe ruptile, à la fureur publique,
Ouvre des plis ardents,
Qu'offrent les managers, dans leur commerce immonde,
Aux goujats accourus des quatre coins du monde,
Salaces, have aux dents.

Je te comprends semeuse, et non dévergondée.
Ta volonté virile a fécondé l'idée,
Eclairé les cerveaux.
Dans ton milieu dantesque où couvent les révoltes,
On sent sourdre l'espoir des futures récoltes
Et des peuples nouveaux.

C'est pourquoi, ville infâme et bruyante en façade,
Tant que l'on gardera, dans ton bas-fonds maussade,
L'amour du grand, du vrai,
Certain de l'avenir et des apothéoses,
O Paris, j'attendrai de toi de grandes choses
Et je t'affirmerai.

Qu'importe le présent et toutes ses tristesses;
Pouvoirs et cruautés, puissants et petites,
Tout tombe et disparaît.
Le temps fuit, mais demain péniblement s'accouche,
En bas, dans la géhenne, où la tourbe farouche
Travaille sans arrêt.

O ville, en tes faubourgs laborieux on peine,
On espère, on médite, on nourrit la plus saine
Des nobles fictions.
Malgré tout, tu seras une émancipatrice.
Et c'est pourquoi je t'aime, ô Paris, ô matrice
A révolutions!

FÉLIX PAGAN.

Pièce extraite du volume : *Chez les Barbares*, par
FÉLIX PAGAN, qui vient de paraître aux Editions des
Annales.

Bulletin Bibliographique

Nos lecteurs liront certainement avec d'autant plus d'intérêt l'étude bibliographique qui suit, écrite spécialement pour les Annales de la Jeunesse Laïque, que son auteur, M. Alfred Brun, universitaire distingué, est en même temps un écrivain dont certaines œuvres : *La Course à l'abîme*; — *Idéal moral et Education*; — *Sous le Pignon de mon Logis*; — *Mutualité*; — *Hors des Chaines, roman social* — lui ont acquis un juste renom dans le monde littéraire.

Saint-Jean-d'Angély sous la Révolution et depuis, jusqu'à l'époque contemporaine, 1789-1909, par AMÉDÉE MESNARD. — 1 vol. in-8° de 525 pages, illustré. Prix : 6 fr. — Paris, Henri Jouve, éditeur, 15, rue Racine.

La trame de nos jours est si ténue, la trace de nos jours si périssable, nous avons si bien le sentiment intime de notre fragilité et de notre petitesse que nous éprouvons le besoin de relier solidement notre frère présent au passé de nos plus lointains aïeux. Or, le meilleur moyen de nous rattacher ainsi à nos ancêtres n'est-il pas d'abord d'étudier leur histoire, de juger leurs actes et de connaître ainsi avec exactitude ce que nous leur devons à la fois de reconnaissance pour leurs services, d'admiration pour leurs héroïsmes, de pitié pour leurs souffrances et parfois aussi d'indulgence ou de sévérité pour leurs défaillances!

C'est ce souci légitime entre tous qui explique la riche floraison de ces monographies communales si vivantes et si rigoureusement documentées, dont un éditeur à la fois avisé et érudit va dresser la gerbe, comme un hommage à la grande France du passé.

Cette Histoire générale des Communes de France vient de s'enrichir d'un nouveau volume, d'un gros volume de plus de 500 pages; et cette importante contribution lui est apportée par l'œuvre de M. Amédée Mesnard, avoué à Saint-Jean-d'Angély, ancien adjoint au maire, membre du Comité pour la publication des documents relatifs à l'Histoire de la Révolution Française. Elle a pour titre : *Saint-Jean-d'Angély sous la Révolution et jusqu'à l'époque contemporaine, 1789-1909*.

M. A. Mesnard est le type de ces érudits de province, amoureux de leur petite cité, ayant le goût des recherches patientes et fructueuses dans les vieilles archives, les papiers, les registres où dorment les secrets de la vie provinciale et locale. De bonne heure, a germé dans son esprit la pensée d'écrire l'histoire de Saint-Jean-d'Angély, si tentante pour un annaliste, puisque cette ville a joué dans l'histoire nationale et régionale, un rôle vraiment caractéristique et important. Aussi, quand les circonstances lui ont été favorables, quand il a pu puiser à pleines mains dans le riche trésor des archives municipales, il s'est mis courageusement à l'œuvre.

Toutefois, effrayé par la masse énorme des documents qu'il lui fallait réunir, vérifier et mettre en œuvre, il a limité son effort au récit des événements qui remplissent les cent vingt dernières années (1789-1909), laissant à son érudit ami, M. Eugène Réveillaud, député de la Charente-Inférieure, la mission de retracer la vie de sa cité, depuis les origines jusqu'à la Révolution.

En écrivant, M. Mesnard s'est proposé un triple but qu'il nous indique dans sa préface : d'abord faciliter le travail de ceux qui, possédant déjà des notions d'histoire générale, aspirent à connaître avec plus de détails l'histoire politique, économique

et sociale de la Saintonge; puis, grouper des documents qui pourront être utilisés plus tard par un autre historien; enfin « rendre un juste hommage aux devanciers » dont nous ne sommes que le prolongement. Il y a lieu de féliciter M. Mesnard de ces excellentes intentions, il a très bien rempli la première et la troisième, en ce sens que les amateurs d'histoire locale seront amplement satisfaits et que tous ceux qui, soit aux heures sombres, soit aux heures plus propices, jouèrent un rôle utile dans la cité ou dans la nation, ont trouvé dans le récit de leurs actes la plus pure et la plus haute récompense que la postérité pouvait leur décerner. Mais je crains bien que la seconde intention de l'auteur n'ait été dépassée et qu'au lieu d'encourager un historien futur à mettre en œuvre les matériaux réunis, il n'ait découragé à tout jamais ceux qui auraient été tentés de nous conter par le menu l'histoire de Saint-Jean-d'Angély.

L'ouvrage de M. Mesnard suit, comme il est indispensable de le faire dans une œuvre de cette nature, l'ordre chronologique en groupant toutefois les événements en trois périodes principales :

1° *Révolution et Empire*; 2° *Cent Jours, Restauration et Louis-Philippe*; 3° *Révolution de 1848, Second Empire et Troisième République*.

Nous suivons ainsi, presque jour par jour, l'existence mouvementée de sa ville, depuis l'époque révolutionnaire où Saint-Jean-d'Angély souffrait de terribles divisions; partagée qu'elle était entre deux partis nettement hostiles jusqu'à la période contemporaine, qui paraît bien calme par comparaison, malgré de petites agitations de surface. Serait-ce que les temps héroïques sont finis? Ne serait-ce pas plutôt qu'avec le triomphe définitif des idées démocratiques, les questions sociales ont pris le pas sur les questions politiques? Nous n'en avons que plus de plaisir à nous laisser conter par un narrateur fidèle et agréable les épisodes dramatiques, douloureux ou amusants de la vie angérienne durant tout le demi-siècle.

Cependant, si le récit de M. Amédée Mesnard suit la marche des événements, l'historien n'a pas consenti à se laisser asservir par eux, et par endroits, il a fait des haltes pour nous renseigner sur telle ou telle série de faits ou d'institutions, qui semblaient constituer un tout et présenter une évolution dont il pouvait être intéressant de suivre avec quelques détails le développement continu. Dans cet ordre d'idées nous pouvons citer : le chap. III dans la 2^e partie duquel l'auteur étudie les *Clubs et Sociétés politiques* à Saint-Jean-d'Angély sous la Révolution; le chap. V tout entier consacré aux *Fêtes Publiques*, durant la même période; le chap. VI où la *Question religieuse* est traitée à fond; le chap. VII où l'historien nous fait connaître les *préoccupations inhérentes* à cette époque révolutionnaire et écrit ainsi un intéressant chapitre sur la *psychologie du provincial* durant cette terrible tourmente. Signalons encore la question de l'*Instruction publique*, étudiée de 1789 à nos jours avec une précision et une richesse de détails qui font honneur à la sagacité de l'auteur; au chap. XIII, des renseignements curieux sur la *Loge maçonnique*, sa fondation et ses premiers membres; enfin, au chap. XVI, une étude approfondie, sur le *Théâtre* à Saint-Jean-d'Angély depuis la Société Dramatique qui se créa dans cette ville, en l'an V de la République Une et Indivisible, jusqu'à l'inauguration récente de la nouvelle *Salle municipale* obtenue par la transformation de l'ancien cloître des Bénédictins.

Toutes ces études présentent le plus vif intérêt, et c'est avec un véritable plaisir qu'on s'abandonne

au charme de cette lecture. Les compatriotes de M. Amédée Mesnard seront heureux de relever, dans ces récits, les noms de leurs parents, de leurs alliés; et si, pour quelques-uns, la comparaison du passé et du présent peut prêter à des rapprochements qui ne manquent pas de piquant, tous seront forcés de reconnaître l'impartialité rigoureuse avec laquelle l'auteur a exposé et jugé la part prise par leurs ancêtres dans leurs histoires locales.

Toutefois, on se tromperait étrangement si l'on croyait qu'un tel livre ne pût intéresser que les compatriotes de l'auteur. Les historiens de génie, les Michelet, les Henri Martin, les Thiers, sans parler des plus voisins et plus modestes, les Aulard, les Rambaud, les Lavisse, qui nous ont laissés des Histoires générales, nous ont conté les événements de ce dernier siècle; mais ils n'ont pu nous signaler leurs répercussions lointaines et profondes. Absorbés par l'étendue de leur sujet, ils n'ont vu que Paris, la tête, le cerveau de la France; or, dans un grand corps comme notre pays, il y a d'autres organes qui comptent, et la vie plus calme de la Province peut présenter un intérêt aussi capital pour l'historien que les convulsions parisiennes, l'existence d'un peuple ne se résolvant pas tout entière en crises violentes.

M. Mesnard a eu le mérite de nous offrir une tranche bien vivante de cette vie provinciale; et c'est pourquoi nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs cette monographie de Saint-Jean-d'Angély qui vaut à la fois par l'importance des événements qu'elle embrasse, la richesse de sa documentation et la sûreté de sa méthode.

Nous aurons achevé notre tâche, quand nous aurons dit que l'écriture ajoute encore à l'intérêt de l'ouvrage. M. Mesnard écrit d'un style alerte, nerveux, rapide. Au lieu de peindre à fresque, par morceaux larges, il procède comme le peintre de chevalet, par petits coups de pinceau; il arrive à la vérité générale par l'accumulation des détails expressifs; il crible ses chapitres d'innombrables paragraphes dont chacun présente et précise son idée. On sent l'habitude professionnelle des conclusions où chaque argument doit avoir sa place distincte, bien en vue, pour faire impression et entraîner la conviction. L'effet produit ici sur le lecteur est identique; on devine que chacune de ces assertions, appuyée sur des « dossiers » (le mot est de l'auteur lui-même) tend à convaincre et à persuader; et, comme on sent que la documentation est aussi précise que riche, on accepte l'opinion raisonnée de l'historien. Le procédé est des meilleurs et il a donné dans cette œuvre son maximum de rendement.

Maître Mesnard, le Tribunal de l'Opinion, qui est le souverain juge en matière d'histoire, acceptera vos conclusions et vous fera gagner votre cause... et celle de votre éditeur!

ALFRED BRUN.

CHARLES BEAUQUIER : Faune et Flore populaires de la Franche-Comté. —

Paris, Leroux, 2 in 18 de pp. 403 et 411 (chaque volume, 5 fr.). — En vente dans les bureaux du *Petit Comtois*, à Besançon.

Le Président de la Société des Traditions populaires, l'auteur des *Chansons populaires de la Franche-Comté* et de plusieurs autres Contributions intéressantes au folk-lore de sa province natale, vient de nouveau de bien mériter d'elle en écrivant le livre très substantiel dont nous avons transcrit le titre. Il fait précéder chacun de ces volumes, avant de passer aux monographies, d'une introduction qui vise les généralités : Celle du premier, qui comprend une quarantaine de pages, nous renseigne

sur le rôle des animaux fantastiques en Franche-Comté, et il donne, sous une forme agréable, un aperçu de la mythologie animale de ce pays. Au début du second, il place des notions générales sur le rôle des plantes. Dans chacune des sections de la Faune ou de la Flore, qui sont traitées par genres, M. Beauquier a procédé par ordre alphabétique. Viennent d'abord les noms patois, avec des explications quand cela est utile, l'indication de la localité où ils sont usités, et ils visent non seulement le sujet lui-même de la monographie, mais les êtres ou les choses qui s'y rattachent; puis, dans un ordre commode, les coutumes, les usages, les proverbes, les superstitions, les notes de blason, des contes, des légendes et des chansons. L'auteur n'a pas négligé de nous informer du côté pratique et économique, de l'utilisation des produits, des procédés pour leur mise en œuvre, et du rôle qu'ils occupent dans l'alimentation. Chaque volume est suivi d'un « Index des mots les moins usités », avec un renvoi à la monographie où ils figurent, de sorte que les recherches linguistiques sont très faciles. C'est un exemple que pourront suivre les collecteurs futurs de folk-lore de toute nature, dans lequel le patois tient une certaine place.

Les prédécesseurs de M. Ch. Beauquier n'ont pas été nombreux en France. Son exemple prouve combien il reste encore à recueillir, et il démontre, pour un pays déterminé, la richesse de ce folk-lore. Souhaitons qu'il ait beaucoup d'imitateurs dans nos provinces, et félicitons-le d'avoir ajouté une page intéressante et importante à la Tradition populaire de la Franche-Comté.

PAUL SÉBILLOT.

JOSEPH TABARY : Forgeons des âmes. — Un vol. in-18, 1 fr. 50. — Union internationale d'éditions, 26, rue Bonaparte, Paris.

Recueil de poésies où il y a de tout, des chansons, des fables, des mélodies, des poèmes philosophiques, dramatiques, épiques, lyriques, de nobles sentiments et beaucoup de bonne volonté.

G. DE SAINT-IVY (Emile Gilles) : La Chouannerie et ses victimes, Corentin le Floch, 2^e édition, 1 vol. in-18, 3 fr. 50, en vente chez l'auteur, instituteur et publiciste à Pontivy (Morbihan).

L'auteur a voulu réagir contre les préjugés et les passions qui, en Bretagne particulièrement, faussent l'histoire de la Révolution. On y exalte d'ordinaire les Chouans, et l'on traite de bandits les révolutionnaires. M. Gilles nous montre au contraire les prêtres réfractaires prêchant l'insurrection et donnant la main aux Anglais. Travail de réparation et aussi d'érudition poursuivi à travers les archives des cinq départements bretons.

M. Gilles est également l'auteur d'une collection de cahiers destinés à apprendre aux petits Bretons la vie des grands hommes de leur province. Intelligent essai de décentralisation scolaire qui devrait bien être imité.

EM. CANDERLIER : L'Eglise infallible devant la Science et l'Histoire, 1 vol. in-12, broché 1 fr. 25 (N^o 39 de la Bibliothèque de Critique religieuse). — E. Nourry, éditeur, 14, rue Notre-Dame-de-Lorette, Paris.

L'auteur étudie les attitudes diverses de l'Eglise devant les progrès de la pensée moderne, et les efforts qu'elle fait pour adapter les textes bibliques aux découvertes de la science et à la mentalité de ses divers auditoires. Efforts impuissants, qui ne sauveront pas les dogmes. L'auteur ne conclut pas que l'esprit religieux s'éteindra, mais qu'« on verra se rénover dans les eaux pures de la doctrine du Christ les religions issues du christianisme ».

Bulletin de la Fédération des Jeunes Laïques

No 64

Commission Exécutive, Paris, 125, Boulevard St-Michel. — Les résultats de notre propagande s'accroissent de jour en jour. De plus en plus de grands progrès s'effectuent dans le sens de l'idée démocratique et républicaine, et les élections dernières en sont une des preuves éclatantes.

La Fédération Nationale voit sans cesse grandir le nombre de ses sections et augmenter celui de ses adhérents, en même temps que sa cohésion s'affirme et que la force de son idéal progresse et s'organise chaque jour.

Nous rappelons à nos camarades de province que la section de Paris a décidé d'organiser avec le concours de la Fédération pour le samedi 11 juin 1910, à 7 h. 1/2 du soir, un grand Banquet suivi d'un concert artistique et d'une sauterie sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction Publique.

Des personnalités politiques éminentes prendront certainement part à notre fête. Et nous sommes persuadés que nos camarades de province et de Paris viendront assister en grand nombre à cette fête de solidarité fédérale.

Le dimanche 12 juin, à 10 heures du matin, aura lieu l'inauguration du nouveau siège social, et le soir, à 2 heures, nous tiendrons une grande assemblée plénière de la Fédération Nationale.

Nous espérons que dans la mesure du possible les sections nous enverront un ou plusieurs délégués.

Ordre du jour :

1^o Compte-rendu moral et financier.

2^o Questions intérieures.

a) Remplacement d'un membre du bureau permanent;

b) Ratification de sections nouvelles;

c) Exclusion de sections proposée par le B. P.;

d) Propagande.

3^o Congrès National (Verdun, vacances de Pâques 1911) :

a) Ordre du jour du Congrès;

b) Durée et date définitive;

c) Organisation du Congrès.

4^o Rachat des *Annales* :

a) Etat de la question;

b) Décisions à prendre.

5^o Vœux et questions diverses

Les sections qui ne pourraient envoyer de délégués sont priées de nous faire connaître leur avis sur les questions portées au présent ordre du jour; en outre, de délibérer sur les questions qui pourraient être débattues au Congrès de Verdun, et de nous faire parvenir leurs résolutions.

Nous sommes persuadés que les sections entendront notre appel. Ainsi se trouvera resserré le lien qui unit tous les Jeunes Laïques de France, tous animés du même amour pour l'Idéal démocratique, et pour affirmer une fois de plus la vitalité de notre œuvre.

Pour le bureau permanent de la C. E. :

Le Secrétaire Général,

P. VUILLERMOZ.

Béziers. — La section s'est réunie le dimanche 22 mai, au Café de la Comédie, sous la présidence du camarade Fieu.

Conformément à l'ordre du jour, le projet de réorganisation élaboré par le camarade Ségui a été étudié. Il a donné lieu à une longue et intéressante discussion, et a été finalement adopté. Il a été adopté également une résolution visant la Jeunesse Républicaine de Béziers. Nous donnerons le mois prochain de plus amples détails sur l'œuvre nouvelle que nous allons réaliser.

Fédération des J. L. de l'Hérault (5, boulevard Pasteur, Montpellier). — Active et prospère. Elle compte 15 sections (Montpellier, Béziers, Lunel, Magalas, Cazouls, Saint-Georges, Saint-André, Nefflès, Roujan, Gabian, Faugères, Servian, Montagnac, Manguio, Cette). Elle se préoccupe d'en créer d'autres (Frontignan, Ganges, Saint-Martin, etc.) Conférences fréquentes dans les sections.

Montpellier. — Le Groupe a discuté des « devoirs civiques et moraux du jeune laïque ». Dans une pensée de dignité républicaine, la J. L. a protesté contre les procédés de corruption utilisés par le député réactionnaire Leroy-Beaulieu.

Cette. — Fêtes et manifestations se succèdent. Le camarade Daladier, de Nîmes, délégué de la Fédération Nationale, assistait récemment à un banquet de la J. L. Cettoise. — Vœux émis en faveur de l'amnistie pour condamnés politiques, délits de presse et faits de grève.

Lunel. — La section publie un excellent rapport de son secrétaire général, le camarade Blanc. La section a donné un grand nombre de conférences, créé les cantines scolaires, distribué des effets aux enfants des écoles laïques, organisé des fêtes. Son budget, depuis 1903, se chiffre par 10.786 fr. de recettes et 4.932 fr. de dépenses. Ces chiffres en disent long.

Cunhat (Puy-de-Dôme). — Jeune section faisant preuve de beaucoup d'activité fédérale.

Grenoble. — Cette jeune section fait toujours preuve d'une grande activité. Tous les mercredis ont lieu des causeries politiques et économique, où les camarades prennent tour à tour la parole.

Derniers sujets traités : *Le cléricalisme et la monarchie*, par Aubenne.

L'enseignement congréganiste, par Sarfati.

L'œuvre cléricale à l'heure actuelle, par Martel.

La papauté, par G. Caurbon.

Modifications du bureau : Vice-président, Ravix; secrétaire général, Faucéal.

Herbeville. — Dans une soirée récréative que cette section a donnée, une quête faite au profit des inondés a produit la somme de 7 fr. 25. Félicitations aux camarades d'Herbeville, pour leur acte de solidarité.

Melle. — Bien que récemment fondée, la section melloise fait preuve d'une activité grandissante. Cet hiver, elle a institué avec un plein succès une série de conférences et de causeries.

Le 6 mars, en particulier, elle a organisé une grande manifestation républicaine où le camarade Bruon, avocat à Niort, présenta avec éloquence les plus judicieuses observations sur « L'Ecole Laïque et le Cléricalisme. »

250 personnes y assistaient.

Le bureau pour 1910 est ainsi constitué : Commissaires-présidents : Allonneau, Beauchamp, Mainson; secrétaire-trésorier : Pérot; secrétaire-adjoint : Fenioux.

Millau. — Section très active, chaque jour amène des adhésions nouvelles; elle organise des conférences, des soirées laïques et théâtrales qui ont un vif succès. Grâce aux militants, à Paul Cambon et à son dévoué et distingué président le camarade Budon, la J. L. de Millau deviendra une sérieuse et forte section.

Niort. — A propos de *Jeanne d'Arc* — Une excellente intervention de la *Jeunesse Laïque*. — Les camelots du pape ne craignirent pas d'étaler la se-

maine dernière sur tous les murs de la ville leur ignorance de cette histoire de France — qu'ils prétendaient apprendre aux jeunes laïques — en affirmant dans une affiche que Jeanne d'Arc avait été condamnée le 30 mai 1441 au lieu du 30 mai 1431 (date historique).

Ils osèrent en outre affirmer que sa condamnation avait été prononcée par un tribunal politique et non ecclésiastique, et que l'Eglise romaine n'était nullement responsable du crime d'un traître : Cauchon, dont ils omirent, du reste (comme par hasard), de mentionner la qualité d'évêque.

Et avec une inconsciente audace ils glorifièrent l'Eglise d'avoir réhabilité la vaillante lorraine.

Une nouvelle réplique, cinglante, cette fois, vint rappeler au respect de la vérité les ignares et imprudents camelots.

Nos amis de la Jeunesse Laïque firent justement observer tout d'abord qu'en réhabilitant Jeanne d'Arc l'Eglise catholique et romaine avait elle-même reconnu son crime passé.

Puis, précisant les faits historiques déjà signalés, ils indiquèrent que le tribunal de Rouen qui condamna Jeanne pour crimes contre l'Eglise comme relapse et hérétique était composé de 71 gens d'église.

« En vain, ajoutèrent-ils, l'Eglise essaie de renier l'évêque Cauchon « vendu à l'étranger. »

La première démarche pour se faire livrer Jeanne, ce fut Rome qui la fit, le 23 mai 1431, en la personne du frère Martin Billorini, maître en théologie et vicaire général de l'inquisiteur de la foi en France, qui écrivit au duc de Bourgogne :

« Vu les droits de notre office, et l'autorité à nous commise par le Saint-Siège de Rome, nous requérons et enjoignons qu'on amène prisonnière par devers nous Jeanne soupçonnée véhémentement de plusieurs crimes sentant l'hérésie. »

Ne voulant pas laisser le public sous l'impression de cette réplique désastreuse pour eux, MM. les camelots du pape ont tenté une dernière défense dans laquelle ils se sont efforcés de travestir encore la vérité sans parvenir toutefois à dissimuler leur désarroi.

Dans leur précédente affiche, ils affirmaient que le tribunal de Rouen n'était pas un tribunal ecclésiastique et rejetaient la responsabilité entière de la condamnation sur Cauchon ; dans la dernière, ils ne contestaient plus le premier fait et se bornaient à déclarer que le tribunal de Rouen n'était pas toute l'Eglise.

Quant à la demande du vicaire général de l'inquisiteur, il n'en était pas question bien entendu.

Incapables enfin de justifier l'attitude de leur Eglise qui a fourni les hideux bourreaux de la jeune paysanne de Domrémy et n'a pas fait entendre une seule protestation lors du crime odieux, ils ont cru habile d'attaquer la loge maçonnique de Niort, restée absolument étrangère au débat.

Mais cette pirouette n'a point masqué leur déroute, qui est apparue complète aux yeux de toutes les personnes sensées et impartiales.

Pour défendre une mauvaise cause, les camelots du pape ont été amenés à étaler devant le public la pauvreté de leurs arguments, l'impudence de leurs procédés et le public a jugé.

Il faut donc féliciter bien haut la jeunesse laïque niortaise, à l'intervention de laquelle est dû cet excellent résultat.

Nos lecteurs seront tout à fait édifiés lorsqu'ils sauront également qu'un grand nombre de manifestes de ladite jeunesse laïque furent lacérées par des énergumènes demeurés inconnus, mais dont on devine aisément l'inspiration.

Véritables mises au point contenant des faits historiques précis, irréfutables, ces manifestes étaient venus déjouer une audacieuse manœuvre cléricale et exciter par cela même la rage des cagots, qui se traduisit sous ses formes habituelles.

« De quoi se mêlent-ils ? Qu'ils se taisent ! » écrivait désespérément dans leur dernière et pitreuse affiche les camelots du pape.

Les jeunes laïques se sont mêlés de souligner la cynique palinodie de nos adversaires. Ils continueront, nous en sommes convaincus, à intervenir ainsi chaque fois qu'il sera nécessaire de faire entendre leurs voix pour la vérité, contre le mensonge.

Roujan (Hérault). — Composition du bureau pour 1910. Président : Boudet ; vice-président : Carayon ; secrétaire : Lautier ; trésorier : Baldy.

Saint-Bertrand-de-Comminges. — Dans sa séance du 24 avril dernier, la section a renouvelé son bureau qui est ainsi composé :

Président : M. Gez François, officier en retraite ; vice-président : M. Barat Jean ; trésorier : M. Escoubas Bertrand, dit Charron ; secrétaire : M. Castex Jean ; assesseurs : MM. Trey Jean-Brunetis, Trey Jean-Cyrille, Barat Victor.

M. Lagerle, président sortant, a été nommé président d'honneur fondateur.

Verdun (Meuse). — Samedi soir, 16 avril 1910, dans le local de la Jeunesse L. R. V., M. Félix Meillon, publiciste, a fait une très intéressante causerie sur *Les Corporations*.

Passant en revue les diverses hypothèses sur les origines historiques de ces associations professionnelles au moyen-âge, l'orateur a montré que partout elles sont nées de la nécessité de se défendre pour pouvoir vivre.

Puis, M. Meillon a expliqué l'organisation et l'administration intérieures de ces puissantes associations commerciales et industrielles aux différentes époques de leur développement. Dans de larges tableaux, il a résumé les principales phases de leur histoire. La chaude parole du conférencier, ses vues d'ensemble lumineuses dans leur érudition de bon aloi ont fait revivre les efforts, les douleurs, les luttes héroïques des travailleurs de ces anciens âges. Leurs longues souffrances, leurs désespérances, leurs colères, leurs désillusions nous ont vivement émus et nous avons compris la joie profonde des ouvriers, trompés par la haute bourgeoisie d'alors, le jour de la suppression de ces corporations.

On nous a dit impartialement les avantages et les fléaux de cette institution, que le cléricisme tente toujours de faire miroiter aux yeux du prolétariat comme le paradis économique. Hélas ! ce paradis idyllique logeait aussi un fort cuisant purgatoire, quand il ne s'effondrait pas dans les geôles d'un épouvantable enfer. Des exemples vivants ont illustré cette émouvante exposition d'un sujet trop peu connu. N'est-ce pas dans ces enseignements du passé que le prolétariat actuel doit puiser les leçons utiles pour l'avenir ?

Nous remercions M. Meillon de cette instructive causerie, pleine de vie et d'émotion contenue au souvenir de tant de drames de la vie ouvrière d'autrefois. Une causerie de ce genre, préface d'une étude sur les syndicats, intéresserait tous les auditeurs et particulièrement les groupes de Jeunesse Laïque de la région. Nous croyons devoir la signaler à nos amis des environs de Verdun, comme une excellente leçon de choses et un régal intellectuel.

Voilà qui est d'un bon augure pour notre Congrès National de 1911 : le département de la Meuse est depuis le 24 avril dernier définitivement acquis à la République. Les Meusiens en ont assez de voir la réaction au Parlement, c'est pourquoi ils ont envoyé siéger cette année au premier tour de scrutin quatre députés républicains dont trois sont présidents d'honneur de la Jeunesse Laïque et Républicaine de cette ville : MM. Noël, Grosdidier et Lefebure.

LA COMMISSION EXÉCUTIVE.

La Grande Revue

Sommaire du n° du 10 Mai

Dr Wilhelm Ostwald, professeur à l'Université de Leipzig; Le Grand Pas. — Marguerite Audoux; Marie Claire (1^{re} partie). — Pierre Baudin, ancien ministre; L'Embarras financier (fin). — Michel Epuy; Mark Twain. — M. Wilmoit; L'Élection du 22 mai en Belgique. — Sébastien Voirol; Björnsterne Björnson. — Roger Trousselle; L'organisation des Troupes noires.

Pages libres. — Enquête sur le Monopole de l'Enseignement. I. Le Monopole et le droit. — Ch. Guigebert; Le discernement du miracle. — G. Demartial; Un Ministère à supprimer.

Sommaire du n° du 25 Mai

Marguerite Audoux; Marie-Claire (2^e partie). — Charles Humbert, sonateur; Les Ailes de la France. — Léon Frapié; Mimi. — Dr Paul Cazeneuve, sonateur; A. Merckheim, secrétaire de la Fédération des ouvriers métallurgistes; Les Retraites ouvrières. — Charles Gémaus; La Bretagne pauvre.

Pages libres. — M. Daguez; L'Évolution contre l'Éducation. — Ch. Bellet; Comment organiser pratiquement la P. P.

Dans chaque numéro: A travers la quinzaine. — L'Étranger. — Correspondance. — Revue des Revues. — Memento bibliographique. — La vie curieuse.

Le numéro: 1 fr. 50. Abonnements: Un an, Paris, 30 fr.; Province, 33 fr.; Étranger, 38 fr. — 37, rue de Constantinople, Paris.

Les Documents du Progrès

Sommaire de Mai 1910

Marcel Prévost, Émile Levassaur, Théodore Reinach, etc.; Le problème de la dépopulation. — Rodolphe Broda; Socialisme et civilisation. — M. Kueber (Tubingue); La représentation proportionnelle au Wurtemberg. — Docteur Mandelcorn Pelletier; Les institutrices et le mouvement féministe. — M. Blanchier; Conséquences économiques et financières du rachat de l'Ouest.

Rapports des correspondants sur: les Norvégiens qui élisent leurs députés; la diminution du nombre des domestiques en Allemagne; la Science sociale par la méthode d'observation.

Félix Alesan, éditeur, Paris. — Abonnements: France, 10 fr.; étranger, 12 fr.; prix du numéro, 1 fr.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande adressée à l'administration, 59, rue Claude-Bernard, Paris.

Revue du Mois

Livraison du n° de Mai 1910

W. Ostwald, La Science et l'Histoire des Sciences. — A. Bianconi, L'Étude sociologique des Fonctions mentales. — Félix Le Dantec, Habitude et Anaphylaxie. — Augustin Hamon, Les Idées morales et sociales dans le Théâtre de Bernard Shaw. — Maurice Canclery, Le Musée océanographique de Monaco et l'Océanographie. — Chronique. — Mouvement des Idées (Livres et Revues).

Prix du numéro: 2 fr. 25. (Félix Alesan, éditeur, 108, boulevard St Germain, Paris-VI.)

LA REVUE

du 1^{er} Mai contient: I. La suite des confessions sensationnelles d'Auguste Rodin sur l'Art, qui rencontra un accueil enthousiaste en France et à l'étranger; II. Un article révélateur de Manuel Ugarte sur le Prochain Congrès Panaméricain; III. Une magistrale étude d'Edouard Schuré sur Leconte de Lisle; IV. Un beau Poème de Fernand Gregh; V. De très curieuses Lettres inédites de Rachel; VI. Des pages d'un grand intérêt sur Les Français d'Asie, par A. de Pouvoirville; VII. La suite des souvenirs très piquants de Jehan d'Ivray, Au Harém; VIII. La fin de l'étude si romanesque du Prof. A. Niefforo sur le Roman policier; IX. d'E. Faguet, de l'Académie française, Eglise et Religion; X. Jules Bertaut, Derniers romans français; XI. Des pages suggestives sur la Littérature polonaise d'aujourd'hui, par M. Bakowska; XII. G. Teurioux, Le Mouvement dramatique; des chroniques sur la Science, les Lettres et Arts, l'analyse des Revues du monde entier, etc., etc.

Celle du 15 Mai contient: I. Une étude qui sera très commentée sur la Chaire de la Femme et la Société de demain, par Jean Finot; II. De très curieuses Lettres inédites, du Comte de Paris; III. d'E. Faguet, de l'Académie française, Marie Stuart; IV. Un article révélateur d'Albert Maybon, sur le Bouddhisme hors de l'Asie; V. La fin de la magistrale étude d'Edouard Schuré, sur Leconte de Lisle; VI. Des pages de critique mordante sur les Salons de 1910, par Paul Gsell; VII. Un beau Poème de Jules Bois; VIII. La suite des très piquants souvenirs de Jehan d'Ivray, Au Harém; IX. Des notes de haute actualité, Autour du roi Edouard VII, par Brada; des chroniques sur la Science, les Lettres et Arts, l'analyse des Revues du monde entier, etc., etc.

Spécimen sur demande, Paris, 35, rue Jacob. Directeur: Jean Finot.

LA REVUE DES IDÉES

Sommaire du numéro du 15 Mai

L'Orientation lointaine, par M. A. Thauziès. — La Genèse du zéro, par M. Jules Sogaret. — Le Japon avant les Japonais: étude ethnographique sur les Aïeux primitifs, par M. A. Bénézet. — A propos des théories de l'évolution, par M. R. Legendre. — Notes et analyses. — Chronique.

Prix du numéro, 3 francs.
Paris: Aux bureaux de la Revue, 25, rue de Condé.

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES

Abonnez-vous aux

Concerts à l'École

Revue mensuelle laïque des filles scolaires

Vous y trouverez un choix de fables, monologues, chansons et comédies.

Directeur-Gérant: L. DRIEUX. — Rédaction et Administration, à Vaux-sur-Eure (Eure).

Abonnement: 4 francs par an.

Demandez un numéro spécimen

ÉDITIONS DES « ANNALES »

- La Mue**, roman, par Louis BERTRAND, avec une préface de Gustave Téry.
— Un volume in-18 de 300 pages. Franco par la poste : 2 francs.
- La Bible et la Morale Chrétienne**, par Félix GOUIN, avec une préface de Guillaume JARDIN, ancien secrétaire général de la Fédération des Jeunes Laïques, brochure in-18 de 72 pages. Prix franco : 0 fr. 40.
- L'Œuvre future de la Jeunesse laïque**, par Léon VANNOZ, brochure in-18 de 72 pages. Prix franco : 0 fr. 50.
- Primaire et Secondaire**, *Pourquoi et Comment il faut unifier l'Enseignement*, par Aimé BERTHOD, brochure in-18 de 72 pages. Prix franco : 0 fr. 50.
- La Guerre et le Militarisme**, *Opinions*, forte brochure in-8° Jésus, avec deux gravures hors texte et un tableau synoptique. Prix franco : 2 fr. 50.
- Rapprochement Franco-Allemand**, par Charles LEJEUNE, petite brochure extraite des *Annales*. Prix franco : 0 fr. 15.
- Jean Misère et Jeanne Peuple**, dialogue (extrait des *Annales*), par P. LACOSTE, avec une préface de Maurice Bouchor, jolie brochure in-18. Prix : 0 fr. 25; par la poste, 0 fr. 30.
- Liberté ou Monopole ?** par Maurice JUNCKER, brochure de propagande in-18. Prix franco 0 fr. 30.
- C'est la Paix ! un acte en vers**, par P. LACOSTE, directeur d'école, brochure in-18. Prix : 0 fr. 50.
- Pierrot à l'École**, un acte en vers, par P. LACOSTE, brochure in-18. Prix : 0 fr. 50.
- Neutralité scolaire et Tolérance**, par CHARLES LEJEUNE. Franco : 0 fr. 20.
- Le Noël du Pauvre**, paroles et musique de Xavier PRIVAS. Prix franco : 0 fr. 50.
- Trinité Humaine**, scène lyrique, paroles de P. LACOSTE, musique (chant et accompagnement de piano) de Ch. COLLET et M. JACOB. 16 pages texte et musique. Prix franco : 0 fr. 65.

Dernière brochure parue

Jeanne d'Arc, par CHARLES LEJEUNE, brochure in-18 de 28 pages, extraite des *Annales*. Prix : 0 fr. 15.

Nos Numéros hors série

Numéros parus :

- 1° **La Question Religieuse**, par Charles LEJEUNE.
- 2° **La Question des Races**, par Charles LEJEUNE.
- 3° **Le IV^e Congrès des Jeunes Laïques (Tours 1905)**.
- 4° **Critique Socialiste**, par Charles LEJEUNE.

Chaque numéro hors série (40 pages de texte, format des *Annales*), franco : 0 fr. 50.

Adresser toutes les demandes à M. A. JACQUIN, administrateur des *Annales* de la Jeunesse Laïque, 85, Grande-Rue, à POLIGNY (Jura).



L'Imprimeur-Gérant : A. JACQUIN.

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués et fédérés. — Imp. Jacquin, à Poligny (Jura).